

relations

MONTRÉAL

FÉVRIER 1974

VOL. 34 - NO 390

PRIX 75¢

la consom- mation

NUMÉRO SPÉCIAL

sur les défis de la société de consommation

- consommation, crédit et endettement
 - consommation et publicité
 - consommation et institutions sociales québécoises
 - consommation, épargne et investissement
-

relations

revue du mois
publiée par un groupe de membres de la Compagnie de Jésus

COMITÉ DE RÉDACTION :

Irénée DESROCHERS, directeur
Guy BOURGÉAULT, secrétaire
Jacques CHÉNEVERT, Gabriel DUSSAULT, Michel DUSSAULT, Julien HARVEY, Pierre LUCIER, Marcel MARCOTTE, André MYRE, Yves VAILLANCOURT.

ADMINISTRATION : Albert PLANTE

RÉDACTION, ADMINISTRATION et ABONNEMENTS :

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal — H2P 2L9
tél.: 387-2541.

PUBLICITÉ : Liliane SADDIK, 3110, rue Malo, Ville Brossard.
Téléphone: 678-1209.

numéro 390
février 1974

numéro spécial sur

LA CONSOMMATION

Editorial

La consommation et l'homme d'ici 35

1. Consommation et publicité

La publicité: intégration économique de l'homme
Gérald LAROSE 38

La foire de Noël Florent BOURGÉAULT 41

2. Consommation, crédit et endettement

Consommation, endettement et pauvreté
Jean-Pierre BEAUDRY et René MARCEAU 42

Achetez-vous pas de maison! — L'endettement-maison
Nicole TRACHY 46

3. Consommation et institutions sociales québécoises

Protection du consommateur... ou protection de la consommation? Gilles SICOTTE 47

4. Consommation, épargne et investissement

Épargne et investissement: nos responsabilités
Irénée DESROCHERS 54

Chroniques

Billet-spiritualité: En attente de ma réponse . Paul FORTIN 61

Littérature: Romans québécois de 1973 (I)
Gabrielle POULIN 61

Ouvrages reçus 62

Théâtre: Le fantaisiste et le bouffon . Georges-H. D'AUTEUIL 62

Relations est une publication des Éditions Bellarmin.
Prix de l'abonnement: \$8 par année. Le numéro: 75¢.
M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques, et dans le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0143.

NOUVEAUTÉS :

Les Amours de Pistion et de Fortunie

par Antoine Du Perrier

Edition critique présentée et annotée par Roméo Arbour
(Le premier roman français ayant pour cadre le Canada)
15 x 22 cm., 138 pages. Prix: \$3,75

Acoubar ou la Loyauté trahie

Tragédie tirée des Amours de Pistion et Fortunie

par Jacques Du Hamel

Edition critique avec Introduction et Notes par Roméo Arbour
(La première tragédie française ayant pour cadre le Canada)
D15 x 22 cm., 84 pages. Prix: \$4,80

Le terrier du Saint-Laurent en 1663

par Marcel Trudel

(Ouvrage précieux pour les généalogistes et les historiens)
15 x 23 cm., xiv, 620 pages, 52 cartes géographiques.
Prix: \$21,00

En vente chez votre libraire et aux :

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

65, avenue Hastey, Ottawa, Ont.
K1N 6N5

Vient de paraître

REGARD SUR LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

par ROGER LAPOINTE

* Un livre qui rendra service à tous ceux qui s'interrogent sur la signification humaine et chrétienne de la société de consommation.

* Le dossier de base pour l'opération Chantier '74.

* Une production de l'Office de censure du Québec.

40 pages. Abondamment illustré - \$2.00

FIDES

245 est, boul. Dorchester, Montréal - * 861-9621

LA CONSOMMATION ET L'HOMME D'ICI

éditorial

L'AVENIR DU QUÉBEC

III

Il y a quelques mois, nous avons rêvé tout haut, avec bien d'autres citoyens d'ici, d'une *société nouvelle* qui ouvrirait l'avenir du Québec (*Relations* 386 et 388, octobre et décembre 1973). En dépit des obstacles quotidiens et malgré les contradictions les plus flagrantes, le rêve persiste; il nous habite toujours. Le goût de la liberté, au cœur même des asservissements les plus divers, garde ses profondes racines qui le font retiger là où le roc est friable...

Du rêve à la réalité

Si une collectivité a besoin de rêves et de mythes, elle ne saurait se construire que dans les durs labeurs que, précisément, lui indiquent ses rêves et ses aspirations. Les chemins de la liberté sont longs et difficiles; ils ne sont jamais sans détours. C'est dans le cadre d'une sorte de *programme très large de conscientisation et d'action* que le présent dossier sur la consommation a été préparé, grâce à la collaboration de Québécois qui, œuvrant dans des domaines relativement divers, ont tous à cœur l'avenir du Québec et sa liberté réelle. Il faut prendre conscience des servitudes qui entravent chez nous la liberté, afin de pouvoir ensuite lutter de façon efficace contre

elles. D'où l'importance, croyons-nous, de l'information assez abondante que le lecteur trouvera dans les pages qui suivent.

La problématique première et apparente du dossier ici présenté est fort simple. Simpliste même, dira-t-on peut-être. Consommation et publicité, consommation et endettement, consommation et exploitation du consommateur, consommation et aliénation de ses ressources et de soi-même... : dans un monde où le gros mange le petit, le Québec tout entier est rangé du côté des petits, des « pognés ». Du côté de ceux dont l'avenir, comme le présent, est défini par d'autres. Derrière cette problématique qui sous-tend les diverses analyses du présent dossier, surgissent pourtant des enjeux majeurs pour l'avenir de la collectivité québécoise, pour l'avenir de l'homme québécois.

Longtemps soumis aux dures servitudes d'un travail pénible, voici que l'homme du Québec, comme celui de tous les pays fortement industrialisés, en est aujourd'hui partiellement affranchi grâce à sa capacité technique et aux possibilités créatrices multiples que celle-ci a ouvertes. Devenu citoyen d'une nouvelle société de consommation de masse, il risque toutefois de retourner, s'il ne prend pas garde, aux anciens esclavages superficiellement redorés. L'injuste distribution des biens de consommation juge d'ailleurs elle-même notre production et notre surproduction. En outre, la soumission aux dictats d'une publicité qui ne vise qu'à l'écoulement d'une surproduction irrationnelle — surproduction reposant sur une exploitation elle-même irrationnelle des forces humaines et des ressources de la terre — n'est certes pas plus anoblissante pour l'homme que l'ancien esclavage des travaux qui ne lui laissaient guère le temps d'en goûter les fruits. La consommation passive ne favorise pas davantage que la production forcenée l'appropriation des choses, la créativité responsable, le partage en vue d'un monde plus fraternel. La liberté n'y a, en réalité, pas davantage son compte.

Chacun, sans doute, peut s'en tirer. Ou du moins tenter de le faire. Surtout si ses revenus à lui croissent au même rythme que les prix et le

nombre des produits à consommer. Mais, si chacun peut s'en tirer avec l'illusion de la jouissance et de la vie dans un monde où le désir est étouffé par la sur-satisfaction des besoins, la collectivité, elle, voit son avenir bloqué par la progressive mise en tutelle des libertés. La permanence du chômage et de la pauvreté, chez nous, même si ce sont « les autres » qui sont touchés, vient crever les illusions et rappeler à ceux qui savent s'en tirer la gravité d'une maladie sociale qui fait mourir lentement. Après moi, le déluge ! N'y pensons pas : il serait trop troublant de prendre conscience que notre façon de vivre et de consommer nous aliène de plus en plus comme collectivité. Et qu'elle tue l'homme d'ici.

L'homme et ses gadgets

Il y a plusieurs années déjà, les philosophes personnalistes nous rappelaient que, si l'homme a besoin d'*avoir* pour être, il se détruit lui-même lorsqu'il « s'investit » tout entier dans ce qu'il possède. Lorsqu'il s'identifie en pratique, dirions-nous aujourd'hui, aux gadgets qu'il acquiert et qu'il accumule. Il semble parfois, à regarder vivre les gens et à sentir l'ennui qui s'installe de certains bungalows cossus, que la qualité de la vie baisse en proportion de la quantité croissante des biens de consommation qu'on avale.

La valeur d'un homme est aujourd'hui mesurée par la hauteur des portes du bureau (jusqu'au plafond pour monsieur le ministre !), l'épaisseur des tapis et le confort du fauteuil. On est « quelqu'un » lorsqu'on s'installe en première classe dans l'avion. Et un ministre ou un chef syndical se déprécierait à ses propres yeux s'il se contentait d'un repas à \$1.49 — récemment encore à \$1.24 — ou même à \$3.00. Il semble qu'un conformisme social et un mimétisme anonymisant doivent donner à chacun son rang, son appartenance à telle ou telle classe. Et enfermer dans les masques et les rôles qui empêchent les rapports humains.

Ayant « réglé » l'avenir et ses imprévus avec de bonnes assurances, l'homme de la société de consommation peut dès lors s'atteler à acquérir aujourd'hui tout le « kit » de la société « nouvelle » qu'il payera demain : TV couleurs, motoneige, etc. Et, en plus, les 14 soleils ! Mais à quel prix ? Rien ne coûte autant que les substituts de la réalité et il faut multiplier les cadeaux de papa Noël à l'enfant mal aimé. La quantité doit ici donner l'illusion de la richesse et masquer la pauvreté d'une vie qui n'a plus qualité humaine...

Sur le plan collectif, les gadgets sont plus gros. Leur pouvoir de fascination en est plus grand, de même que leur force de déshumanisation. Combien de projets collectifs, chez nous, visent davantage

le prestige — et au prix fort — que le mieux-être des citoyens ! Les autoroutes coupent la vie des quartiers pour engorger le centre-ville d'autos dont on déplore déjà qu'elles y soient trop nombreuses. Nos HLM sont souvent mal construits, sans goût et avec des matériaux de médiocre qualité, destinés à remplacer bientôt les taudis qu'on avait pourtant prétendu supprimer pour faire place à des habitations plus humaines. Etc. Heureusement que, après avoir abattu les arbres pour faire place au béton, on a fini par inventer la machine-à-planter-les-arbres...

Le monde prend couleur de carte postale. On y respire partout l'odeur des fleurs de papier !

Dans l'Eglise aussi sainte parfois le même ennui. Le désir, ouverture radicale de l'être de tension qu'est l'homme, là comme ailleurs, tend à être évacué. Ravalé au niveau des besoins qu'il est possible de satisfaire avec une bonne organisation et des gadgets. Les nonciatures ont les mêmes mœurs que les ambassades; les évêchés, les mêmes visées, semble-t-il, que les ministères de nos gouvernements, dont ils copient les plans et les programmes sur papier. La religion est elle aussi devenue objet de consommation : le bon fidèle est un bon consommateur, qui ne rouspète pas trop et n'empêche pas la chaîne de tourner. On semble avoir perdu dans l'Eglise d'aujourd'hui et d'ici ce goût, cette passion de la liberté — face à l'argent, au prestige, au pouvoir — qui caractérisait, selon le livre des Actes, les premières communautés chrétiennes. L'organisation est là, qui fournit et « distribue » biens spirituels et services au consommateur. Manque seulement la foi. Et l'espérance. Et, donc, la possibilité d'aimer; à la fois le goût et la capacité d'aimer ou simplement de vivre pour vrai.

De tout cela, il faudra que les communautés chrétiennes d'ici tiennent compte lors du prochain *chantier 74* : celui-ci ne doit pas nous tourner vers un monde de consommation qu'il serait aisé de critiquer et de condamner comme du dehors, comme si nous n'en étions pas. L'Eglise est elle-même entrée dans la société de consommation de masse. Elle en a trop souvent emprunté les modèles et épousé les visées.

Les personnes et les structures

Pour faire face aux défis posés ici, il ne suffit pas de faire appel à la bonne volonté de chacun. Car cette bonne volonté est captive, liée, prisonnière d'une idéologie diffuse et de structures solidement établies qui visent à accélérer le rythme d'une consommation « profitable à tous » (!) sans se soucier de l'homme, de sa liberté, de son droit de choisir son mode de vie et de façonner lui-même son avenir.

La nouveauté des défis actuels tient largement à leur *dimension structurelle* — et, partant, politique. Sans doute faut-il ici faire appel à la personne : à sa conscience, à sa liberté, à sa responsabilité. Sans doute faut-il inciter l'homme contemporain à une consommation plus rationnelle, plus éclairée, plus humaine. Mais il faut tenir compte du fait que l'homme isolé, consommateur solitaire, est voué d'avance à l'échec dans toutes ses entreprises d'ascèse et d'humanisation de la consommation si les structures elles-mêmes, qui rendent l'homme esclave d'une idéologie et d'un ordre social axés sur l'augmentation constante de la consommation selon ses modalités actuelles, ne sont pas touchées¹. *Les enjeux éthiques sont ici en même temps proprement politiques.*

C'est, en effet, toute la société qui est structurée de telle sorte que la consommation doit être constamment — et irrationnellement — encouragée pour favoriser, avec une production accrue, ce que l'on persiste à appeler *la croissance économique*. On ne cesse de nous répéter que l'économie du Québec, comme celle du Canada, est « saine » malgré l'inflation et le chômage. Et sans doute a-t-on raison de l'affirmer, lorsqu'on reste inconsciemment ou délibérément à l'intérieur d'un système socio-économique global qui trouve ses défenseurs, ses théoriciens et ses garants dans les spécialistes des disciplines dites scientifiques de la psychologie, de la sociologie et, il va sans dire, de l'économie. Mais la « santé » économique d'une collectivité est-elle le seul critère de la qualité de vie qui y est possible et de la santé sociale globale ? Il est en tout cas évident que la « santé économique » du Québec rend bien des Québécois malades !

L'économie de la nation a besoin, pour sa « santé », d'une consommation toujours plus grande; pour assurer la santé de cette économie, la publicité crée, pour écouler une production qui doit croître sans cesse et en fonction de cette production, les besoins du consommateur. Ainsi « pogné » en dehors et au dedans de lui-même, de quelle liberté — qui ne soit pas qu'un mot — l'homme-consommateur peut-il rêver d'user ?

De là l'importance des associations de consommateurs pour aider à une commune conscientisation et pour donner quelque chance d'efficacité aux entreprises diverses et aux luttes visant à transformer les règles d'un jeu qui tourne toujours contre les plus faibles. De là aussi l'urgence de mesures législatives efficaces — attendues depuis longtemps et souvent réclamées, en certains cas, — qui viendraient rendre plus humaine la dialectique de la production et de la consommation. De là, enfin, plus profondément, la nécessité d'une révolution sociale qui changerait radicalement les rapports actuels entre l'économie et le politique.

Une question de vie ou de mort

A plus ou moins longue échéance, d'ailleurs, *il y va de l'avenir de l'homme et de sa vie même*. De ses chances d'avenir.

Le régime actuel de la production et de la consommation, dans notre société néo-capitaliste, enrichit les riches et appauvrit les pauvres. La loi du plus fort semble régir le monde animal... auquel les humanistes rêveurs, tout au long des âges, ont cru que l'homme pouvait et devait échapper. Périodiquement, le Conseil économique du Canada nous rappelle, à l'aide de statistiques nouvelles et qui reproduisent un dessin toujours plus alarmant, *l'écart croissant, chez nous, entre les riches et les pauvres*. A l'échelle de la planète, on nous redit également, en recourant aux statistiques et aux images TV les plus cruelles, *l'écart croissant entre le niveau de vie des pays industrialisés (ou « développés ») et celui des pays de ce Tiers monde (qui compte pourtant les deux tiers de l'humanité) « en voie de sous-développement »*.

Or cet écart n'est pas fortuité providentielle; il est l'œuvre de l'homme, *l'œuvre du fort qui exploite le faible*. C'est là ce que permet et favorise le système économique et politique actuel. Concrètement, c'est le gaspillage des uns qui fait la famine des autres. L'Amérique du Nord — nous y sommes ! — ne peut maintenir son « standard » ou niveau de vie élevé, fruit de sa forte industrialisation, qu'en exploitant irrationnellement et à son profit les ressources et richesses des pays du Tiers monde. La crise actuelle du pétrole, même s'il devait s'avérer qu'elle a été provoquée par les grandes entreprises multinationales (américaines) en vue de faire monter les prix à la consommation, nous en fait prendre conscience dans un domaine particulier.

Epuisement des ressources de la planète, détérioration de l'environnement et des conditions de vie par une exploitation irrationnelle des richesses de la planète, etc. : ces horizons d'horreur, qui risquent de provoquer chez l'homme contemporain des sursauts de conscience, sont peu à peu intégrés au « système » et digérés. On finance aujourd'hui des études sur ces problèmes et les entreprises qui s'ensuivent. Ces études et entreprises sont souvent réalisées par ceux-là même qui ont engendré les fléaux contre lesquels il faut lutter. Et Imperial Oil fait sa publicité avec la lutte contre la pollution !

Est-il encore possible de croire que « l'homme ne vit pas seulement de pain », mais aussi de fraternité ? Qu'il ne vit vraiment que du pain partagé ? Et qu'il l'apprendra ?

RELATIONS.

26.1.74.

¹ Cf. Julien Harvey, « L'Homme de la consommation », dans *Relations* 389 (janvier 1974) : 16-18.

1 CONSOM- MATION et PUBLICITÉ

• une analyse
par **Gérald Larose**

• une illustration
par **Florent Bourgeault**

LA PUBLICITÉ: intégration économique de l'homme

par **Gérald Larose** *

Les Américains consomment plus de \$20 milliards de publicité par année. Au Canada, la moyenne annuelle du coût de la publicité est de \$240 dollars par famille, soit plus de l'équivalent du salaire moyen de deux semaines de travail. Aux Etats-Unis, l'industrie sollicite l'attention du public par la publicité pour écouler 100 nouveaux types de produits toutes les semaines. Le citoyen moyen reçoit 1,500 messages publicitaires par jour. Les enfants de 3 à 5 ans sont encouragés à manger des céréales à un rythme de 3,000 messages publicitaires par année. L'industrie du jouet et du vêtement n'en fait pas moins. La compagnie Mattel, à elle seule, dépensait \$1,600,000 pour la publicité de ses jouets en 1968; un concurrent, Irwin Toy, investissait au même chapitre \$1,225,000. Et on compte 8 gros fabricants de jouets qui investissent proportionnellement tous autant dans la publicité. Mais il n'y a pas que les céréales, les jouets et les

vêtements! Tout y passe: la bière, les téléviseurs, les automobiles, les « peanuts », le lait, le tabac, les meubles, les immeubles, les bijoux, la soupe, les moto-neiges, les fromages, les téléscripteurs, les films, les chaussures, le téléphone, les sous-vêtements, l'essence, la viande, les médicaments, les rasoirs, le papier hygiénique et la finance.

Des journaux, des stations de radio et de télévision vivent essentiellement de « commerciaux ». La publicité recrute ses spécialistes: psychiatres, psychologues, sociologues, relationnistes, *designers*, artistes, etc. Elle s'affiche partout: façades des commerces, bancs publics, bordures des routes, banderoles, macarons, etc. Elle est là, nous précédant et nous suivant. Elle est un « donné » de notre société capitaliste de production et de consommation. D'où vient-elle? Que fait-elle? Où va-t-elle? Voyons de plus près.

I — PUBLICITÉ ET SOCIÉTÉ

Notons tout de suite que le phénomène de la publicité n'est pas le fruit d'une génération spontanée, pas plus que l'invention d'un génie sans nom. Si elle est apparue massivement après et non avant la dernière guerre mondiale, vers les années 1950 et non en 1960, c'est qu'elle s'inscrit dans une logique sociétale bien précise, dont les conditions de réalisation ne se distribuent jamais au hasard.

La publicité est un mécanisme (une condition) d'une nouvelle société. Elle y joue un rôle précis. En saisissant la globalité de cette nouvelle société, nous pourrions comprendre la nécessité (objective pour cette société) de la publicité, sa fonction et ses ambitions.

* Détenteur d'une maîtrise en Service social de l'Université de Montréal, l'A., prêtre CSSR, poursuit présentement à Paris, sous la direction de J. Girardi, ses travaux de théologie sur les rapports entre christianisme et marxisme.

1. Ancienne société capitaliste de production

De la révolution industrielle à la dernière guerre mondiale, la société se caractérisait par l'autonomie et la quasi-exclusivité du champ économique, polarisée qu'elle était par son effort d'accumulation et de prélèvement de profits à même le travail productif, à savoir celui de tous les travailleurs. Ce faisant, cette société capitaliste avait développé une capacité de production à peu près rythmée à sa capacité de consommation.

Durant la dernière guerre mondiale, le développement technologique a connu un bond en avant qui a décuplé la capacité de production. Cet accroissement de la capacité de production s'est trouvé à largement dépasser la capacité de consommation, qui n'avait

guère connu de changement. Cette surproduction, à son tour, provoqua l'engorgement du marché de la consommation et l'accumulation inquiétante de ses produits. C'est ainsi que, vers les années 1955-56, par exemple, les fermiers américains se retrouvaient avec 3 milliards de boisseaux de céréales invendues et invendables à cause de la satisfaction des besoins de leurs consommateurs. Et il leur en coûtait \$1 milliard par année pour les entreposer. Tous les secteurs de la production connaissaient le même sort. En fait, la plupart des besoins courants de consommation étaient satisfaits: réfrigérateurs, automobiles, etc.

2. Nouvelle société capitaliste de consommation

Cette société capitaliste qui, depuis la révolution industrielle, était polarisée par la production, allait déboucher sur un cul-de-sac (surproduction) si elle ne parvenait pas à faire rattraper à la consommation le rythme de la production.

Nous pouvons identifier trois ordres de mécanismes qui, depuis la dernière guerre mondiale, ont été mis en place pour faciliter l'écoulement de la surproduction: la publicité, le crédit et la qualité — c'est-à-dire la non-qualité, pour être plus précis — des produits. C'est ici que, pour garantir sa propre survie, la société capitaliste déborda le strict champ économique de la production pour s'intéresser à tout le champ social. Elle se devait d'inté-

grer dans le processus de production tous les systèmes de relations sociales (familiales, éducationnelles, organisationnelles, professionnelles, politiques, etc.) pour pouvoir diffuser des attitudes concordantes ou favorables à l'adéquation du rythme de sa consommation à celui de sa production. Et, pour ce faire, elle devait mettre à contribution les sciences humaines et techniques. En intervenant massivement dans tous les recoins du champ social (politique, social, culturel, etc.), elle établissait les conditions favorables à l'écoulement de sa surproduction. *Ainsi sommes-nous passés d'une société capitaliste polarisée par la production à une société capitaliste polarisée par la consommation* et dans laquelle tout le système des relations sociales répond ou est soumis aux exigences économiques de la production.

3. Un même capital tentaculaire

Ce transfert (de la production à la consommation) n'a pas entraîné de changement quant aux gérants sociaux. *Les capitalistes de l'ancienne société capitaliste de production gèrent aujourd'hui la nouvelle société capitaliste de consommation.* Leur emprise s'est tout simplement étendue et « structuralisée ». Alors qu'ils géraient autrefois le capital et son accumulation, ils gèrent aussi, maintenant, en plus et sans rien y perdre, les processus politiques, sociaux et culturels qui conditionnent l'exercice de leur capital. C'est le même capital qui se « tentacularise », qui s'impérialise.

Les capitalistes puisaient encore prioritairement leur profit dans le processus de production, sur le dos des ouvriers.

• **Au service de la croissance économique.** — Les capitalistes se sont vite rendu compte que le seul roulement plus rapide du dollar, par sa réintégration dans le processus « production-consommation », accélérerait la capitalisation du profit. La publicité s'est alors transformée en mécanisme de croissance économique en arrachant et en réintégrant les surplus de dollars demeurés dans les poches des consommateurs après qu'ils ont satisfait leurs besoins normaux d'alimentation, d'habitation et de loisir. En garantissant l'adéquation du rythme de la consommation à celui de la production, les capitalistes tiraient leur profit des deux secteurs: prélèvement sur le dos des travailleurs (production) et prélèvement sur le dos des consommateurs (consommation).

• **Moteur de l'économie capitaliste.** — Notre décennie ne vit plus la publicité comme l'outil second d'une (sur-)production première, mais comme un *mécanisme moteur de la production.* Ainsi, depuis 10 ans, on commence par faire des études de marché, par « tester » la possibilité de vendre un produit encore inexistant (n'importe quoi, pourvu qu'il se vende !), pour ensuite, si effectivement il est possible de le marketer, le produire. *La publicité devient ainsi un mécanisme premier de l'économie capitaliste: c'est le marketing. La consommation précède la production.* Les capitalistes y tirent prioritairement leur profit.

II — PRODUCTION — PUBLICITÉ — CONSOMMATION

Nous ne voulons pas, dans le cadre de cet article, débattre tous les comment (mécanismes) de la gérance des processus politiques, sociaux et culturels de cette nouvelle société. Cependant, à partir d'un de ses mécanismes, la publicité, nous illustrerons la nécessité, la capacité et le poids du nouvel exercice de cette nouvelle société capitaliste de consommation qui doit, pour se déployer, séduire, manipuler et intégrer dans son processus de production tous les champs de l'activité sociale.

La publicité est née de la nécessité objective, pour la société capitaliste de production, d'ajuster le rythme de sa consommation à celui de sa production. Elle est rapidement devenue un mécanisme économique et impérialiste de manipulation et d'intégration sociale

pour, finalement, devenir un mécanisme-moteur de notre nouvelle société capitaliste.

1. Un mécanisme économique

D'abord un mécanisme économique « second » destiné à écouler la surproduction, la publicité est devenue, au service de la croissance économique, un mécanisme « premier » et moteur de l'économie capitaliste.

• **Pour écouler la surproduction.** — La publicité est née de la nécessité d'écouler une surproduction qui, par le développement technologique, était devenue frénétique, désordonnée et anarchique. Elle s'est alors avérée être un mécanisme de survie, un outil *second* d'une (sur-)production *première.*

2. Un mécanisme impérialiste

Si la publicité (alliée au crédit et à la non-qualité des produits: deux autres mécanismes que nous n'analyserons pas ici) peut maintenant être considérée comme un moteur de notre économie capitaliste, c'est qu'elle a maintenant atteint, dans notre système de relations sociales, un statut impérialiste. Ce statut apparaît à divers indices:

• **Totalité « environnementale ».** — La publicité tire d'abord son caractère impérialiste de sa « totalité environnementale ». Elle a envahi les principaux, sinon tous les canaux véhiculant massivement les relations sociales: la télévision, la radio, les journaux, les revues, les routes, les endroits publics (métro: stations et tunnels, autobus: intérieur et extérieur, salles d'expositions, arenas, etc.). Elle s'affiche, s'éta-

le et réclame partout. Elle jouit d'une occupation publique « totalisante ».

• **Totalité sociétale.** — La publicité tient aussi son caractère impérialiste du fait qu'elle occupe tous les champs de l'activité sociétale, en particulier le champ économique, qui est le champ-base de la société capitaliste. La publicité sert ainsi, d'abord et massivement, la consommation des produits. Elle sert également l'organisation (campagnes électorales, messages gouvernementaux, patronaux, etc., messages dits d'intérêt public). Elle se prête aussi à l'activité culturelle (spectacles, publications, expositions, etc.) et à l'activité sociale (forums, organisations, dépannage, etc.). En comptabilisant la durée ou l'espace, la fréquence et le type de « commerciaux » (économique, politique, social, culturel, etc.) de notre environnement, nous pourrions établir la configuration des champs de l'activité sociétale. La publicité de type économique devance, par son volume, tout autre type de publicité, confirmant ainsi le poids déterminant et régulateur du champ économique par rapport aux autres champs d'activité dans notre société capitaliste de consommation.

• **Totalité existentielle.** — La publicité tire enfin son caractère impérialiste de la mise à contribution qu'elle implique de toutes les ressources du savoir humain pour manipuler, intégrer et soumettre le comportement conscient et inconscient des consommateurs aux exigences économiques de la société capitaliste. La seule présence de sociologues, de psychologues, de psychiatres, de *designers*, d'artistes, de sportifs, etc. dans le monde de la publicité rend compte d'une partie de cette réalité.

3. Un mécanisme d'intégration sociale

Mécanisme impérialiste, la publicité devient instrument de manipulation et d'intégration sociale.

• **Excitation des besoins conscients et inconscients.** — A ses débuts, lorsque la production était satisfaisante ou à peu près, la publicité, peu utilisée d'ailleurs, visait l'*information*. Elle s'adressait à la raison et aux besoins conscients des consommateurs.

Au cœur de la surproduction, alors que les besoins normaux de la population étaient satisfaits et que quantité de produits ne trouvaient plus de consommateurs, la publicité s'est accrue et développée. Ne pouvant plus alors

s'adresser à la raison (les besoins étaient satisfaits), les publicitaires (un nouveau métier) se sont mis à exploiter les besoins non-conscients échappant à la raison des consommateurs. Des spécialistes américains tels Dichter, Weiss, Ogilvy, Cheskin, Martineau, dans la décennie 1950, ont beaucoup exploré le subconscient des consommateurs pour découvrir leurs besoins inconscients (savoir, pouvoir, aimer, produire, etc.), la résistance qu'ils manifestent à satisfaire ces besoins (culpabilité, anxiété, crainte, etc.) et les possibilités d'influencer l'homme à ce niveau (couleurs, formes, évocation des mots, symboles sexuels et autres, etc.) pour le stimuler à consommer. Tous conseillers de grandes et de moyennes entreprises, ils ont mis au point leurs méthodes et les ont appliquées pour l'écoulement de quantité de produits. Les résultats obtenus sont incroyables.

Depuis lors, la publicité est devenue une « science » et une « profession ». Grâce à quoi elle peut exploiter toutes les ressources de l'âme humaine. Non seulement table-t-elle sur l'existence de besoins conscients et inconscients à exciter, et sur la non-résistance possible à les satisfaire tous, mais elle peut maintenant créer de nouveaux besoins manipulant les désirs individuels les plus profonds tout autant que l'encadrement social collectif. C'est par l'impérialisme de ces possibilités qu'elle devient aujourd'hui un mécanisme moteur de notre économie capitaliste.

• **Manipulation des désirs profonds.** — La publicité ne propose donc plus la seule satisfaction des besoins, mais aussi la réalisation des désirs. Ainsi, grâce au savon X, elle ne propose plus à madame d'être « propre », mais d'être « belle »; par la carte de crédit Y, elle ne propose plus à monsieur la « commodité » de paiement, mais la possibilité « d'être quelqu'un »; etc. La publicité ne vend plus des produits, mais des promesses. Elle ne propose plus des réalités concrètes, mais des rêves. Elle n'est plus matérialiste, mais idéaliste, faisant constamment appel à l'amour, au bonheur, à la joie, à la fraternité, à la liberté, etc. !

• **Encadrement social.** — Cette manipulation des désirs profonds s'effectue dans un encadrement social que la publicité fait varier au rythme de la croissance économique et de la capacité de la masse des consommateurs d'absorber psychologiquement, mais surtout financièrement (jusqu'à la limite de la faillite), ce changement.

Nous connaissons ainsi la non-qualité croissante des biens de consommation (profit tiré du secteur de la production), qui force le consommateur à renouveler ses biens à moyen et surtout à court terme. Pour stimuler et accélérer ce renouvellement la publicité établit et fait varier la mode, qui est elle-même un mécanisme social d'encadrement collectif. En faisant varier cette dernière (les couleurs, les formes, etc.), elle crée le vieillissement psychologique qui dévalorise aux yeux du consommateur les biens qu'il possède et le presse de les renouveler pour retrouver sa place dans l'encadrement social.

Aussi, la publicité « classe » les produits (leur donne une personnalité de classe) en reproduisant et reflétant la structure de classe de notre société, qui est un autre encadrement social collectif. Ce faisant, la publicité presse (par illusion) les gens de la classe inférieure d'acheter leur promotion sociale et de monter dans la classe immédiatement supérieure, alors que, par le même jeu, cette dernière l'a déjà quittée pour celle qui lui est immédiatement supérieure... La publicité *reproduit* ainsi — re-produit — la société telle qu'elle est.

La publicité est donc au service du rapport sociétal existant, régi par la loi du plus fort. Guidés par le profit, les détenteurs du capital ne sont capables que d'une seule logique: mettre leur *savoir* (ordre social/culturel) et celui des autres au service de leur *pouvoir* (ordre politique) pour accroître leur *avoir* (ordre économique). Le reste n'est que stratégie et tactique. Exciter les besoins conscients et inconscients, manipuler les désirs profonds, créer l'encadrement social: autant de façons de faire — sans rien brusquer, avec intelligence et « normalité », — gérées dans le but précis de capitaliser pour réinvestir et recapitaliser pour réinvestir et re-recapitaliser pour... Notre société n'a qu'une rationalité, celle de la *croissance économique* ! Pour qui ? Pour quoi ? On ne sait pas. Pourvu que ça *swing* ! Et les Chiliens ? Et les Ethiopiens ? Dommage !

LA FOIRE DE NOËL

par Florent Bourgeault *

C'est bien à une foire que nous venons nos grands centres commerciaux et nos magasins, chaque année, à l'approche du « temps des fêtes » ! A une foire où les spectacles que l'on présente aux enfants obligent les parents à parcourir plusieurs fois, en toute sa longueur, la galerie des boutiques: un se donne à une extrémité du centre à tel moment, l'autre, à l'autre bout, débute une heure plus tard. Il ne faut décidément pas faire coïncider les spectacles ! Entre temps, il y a la visite au Père Noël, dont on pourra d'ailleurs garder un mémorial touchant: le photographe est à la portée de la bourse.

Il y a beaucoup à observer si on se refuse à l'ivresse de la fête. Mais gare au téméraire qui ira à la foire avec son appareil photographique pour en rapporter quelques souvenirs, pour y préparer un montage audio-visuel pour conscientiser ceux qui veulent bien encore se conscientiser à un phénomène qui, lentement, est en train de nous engourdir...

Le monsieur qui m'a vendu un film « ultra-rapide » m'a assuré qu'il n'y avait aucune restriction à la photographie dans le centre commercial: « Vous pouvez tout photographier... » Des confrères plus avertis m'avaient recommandé de me servir plutôt de films rapides, car la lampe éclair électronique pourrait indisposer les gens, les distraire. Il ne faut quand même pas être trouble-fête !

Ses magasins spécialisés font qu'il y en a pour tout le monde: « pour elle », « pour monsieur », sans parler du « coin des enfants », et du « monde des jouets ». La famille peut donc se disperser, et tout le monde entre dans le jeu. L'une des règles de ce grand manège semble être de réduire partout au minimum le nombre de spectateurs. Tout le monde peut ainsi acheter en même temps. Cela comporte d'immenses avantages: on y sauve du temps... et on ne réalise qu'après les dépenses folles que l'on a faites. Si Madame s'attarde au magasin « pour elle », Monsieur peut se reposer sur les banquet-

tes stratégiquement disposées ici et là. Lorsque l'attente devient trop longue, Monsieur peut aller chez le barbier, s'arrêter à la coquette « mini-loto » et pour y retirer quelques billets... et profiter de ce que le kiosque « mini-loto » et « loto-perfecta » est tout près pour y investir quelques dollars.

C'est à la « Ville des Jouets » que la famille se réunit, afin que les minuscules adultes puissent y exercer leur droit de parole, y faire leur choix judicieux et, aussi, leurs puissantes petites colères. Si le petit monsieur a très peu de chose à dire à la pharmacie ou chez le libraire, il devient ici tyranniquement puissant. C'est tout de même sa ville !

Les vitrines ont un langage bien particulier, d'une épaisseur sémantique extraordinaire. Les magasins chics mettent en montre très peu d'objets. Articles bien éclairés, décoration discrète. Les prix, s'ils y apparaissent, sont inscrits en si petits caractères qu'ils passent inaperçus. Les vitrines qui interpellent une autre classe sociale, par contre, exhibent une multitude d'objets souvent hétéroclites. Dans une kaléidoscopie de couleurs de mauvais goût. Eclairage diffus, filtré par un mica coloré qui fait baigner le tout dans la médiocrité. Tout le monde s'y arrête: c'est « la vente d'avant Noël »... avant celle « d'après Noël » ! On y annonce le « plan budgétaire », le « plan mise de côté », les « rabais de 20% ». Chaque objet est étiqueté; le prix original a été rayé une ou plusieurs fois pour signifier qu'il s'agit d'une aubaine qu'on ne verra pas de sitôt. On parle même de « prix de manufacture »... et, si l'on discute un tant soit peu, on peut avoir encore un « escompte additionnel » !

Ici, « Prix brûlants par temps froids ». Là, « le dollar vaut plus que partout ailleurs ». Dans une pharmacie gigantesque — elles sont immenses, ces pharmacies ! — le motif décoratif du plafond, éclairé par les mille néons du magasin de la santé, répète, à la profondeur du magasin, la sentence publicitaire magique: « Economisez — Save ! » Ailleurs, c'est Mr Econo qui proclame ce qu'il est convenu maintenant de ne pas séparer: *bas prix et économie* ! Et, sur Mont-Royal, un marchand se fait pathétique: « Coûte

que coûte, le tous doit sortir... ! » Depuis, ses prix sont devenus « les plus bas que vous ayez jamais vus ».

Peu importe les petites erreurs: le français devient ainsi commercial... et exportable.

Une maison de prêts exerce vos cauchemars financiers: « Vivez que diable ! Un rêve à la portée de tous ! »

La langue, c'est quelque chose de vivant, qui évolue. *Acheter* ne se dit plus; il faut dire *économiser*. *Qualité* est devenu un mot composé: *qualité-économie*. Par ailleurs, le mot *vente* signifie exactement ce qu'il devrait signifier, et non, comme on l'a longtemps cru, *vente à rabais*.

Et puis... et c'est une brave femme qui me l'a dit: pendant que la vente de Noël battait son plein... la vente d'après Noël dormait derrière les étalages. Que faut-il conclure du fait qu'avant Noël, une chemise se vend \$22... et, après Noël, \$9.00 ? Que la foire, sans doute, bat son plein l'année durant !

Mais, attention ! A la foire, il ne faut surtout pas être un trouble-fête. J'étais rendu à l'un de ces énormes super-marchés qui nous font bien manger... et j'y ai appris qu'ils ne nous font pas aussi bien photographier ! J'étais appuyé assez confortablement sur une colonne pour faire le point sur une pancarte publicitaire qui faisait partie d'un motif décoratif assez élaboré: « — VOUS FAIT économiser », lorsqu'un jeune homme parlant français, un jeune homme très poli d'ailleurs, et tout de blanc habillé, un jeune homme qui semblait avoir une fonction bien précise dans ce marché, me posa une question qui me coupa le souffle: « Est-ce que vous avez une passe pour photographier ici ? » Je compris soudain que, dans cette liturgie, j'étais un élément anti-fête...

* Religieux F.I.C., l'A., qui a travaillé durant quelques années comme missionnaire dans des contrées moins « consommandes » que la nôtre, poursuit présentement ses études (2e cycle) à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal.

2

CONSOMMATION

et

ENDETTEMENT

- **une enquête**
par Jean-P. Beaudry et René Marceau
- **une illustration**
par Nicole Trachy
- **des chiffres**
fournis par les ACEF

L'idéologie dominante qui a cours dans notre système économique capitaliste tente sans cesse de nous prouver que nous vivons dans une société d'abondance et de consommation dans laquelle il y aurait de moins en moins de pauvres. Or des études et recherches récentes démontrent que la pauvreté, de même qu'une de ses manifestations particulières, l'endettement, existent au Canada¹. La pauvreté, dans notre contexte, signifie qu'une cellule économique (CE)² ne peut s'assurer de combler, à même les revenus qu'elle gagne ou reçoit, ses besoins strictement essentiels. Ceci veut donc dire qu'elle ne peut consommer autant que l'idéologie dominante veut nous le laisser croire.

Consommation, endettement et pauvreté

une enquête du CPMO à Longueuil

par Jean-Pierre Beaudry et René Marceau *

Notre propos, dans les lignes qui suivent, sera de déterminer, à l'aide de quelques données d'une recherche effectuée en décembre 1972 sur les conditions économiques de 196 familles salariées de Longueuil³, dans quelle mesure ces familles réussissent à se procurer les objets de consommation qui répondent à leurs besoins essentiels et à quel prix elles le font.

I — PAUVRETÉ ET SUR-TRAVAIL

Les études et recherches qui tentent d'approcher le phénomène de la pauvreté s'appuient constamment, pour définir les *besoins essentiels*, sur les biens suivants: nourriture, vêtement et logement. A notre avis, ces critères de définition sont pour le moins rigides. En effet, la notion de « besoins essentiels » est historique et élastique. Elle est historique dans la mesure où elle doit tenir compte de l'état de développement des conditions socio-économiques d'une société donnée, à un moment donné de son évolution, et elle est élastique dans la mesure où un besoin créé par la civilisation, comme la télévision, le téléphone, l'alcool, etc., devient un besoin biologique, donc nécessaire, s'il est satisfait (ou promu comme devant être satisfait par la publicité) pendant un certain temps. Ainsi des revenus qui ne permettraient pas de satisfaire les besoins essentiels — tels que nourriture, vêtement et logement — et les besoins créés par la société dans laquelle nous vivons équivaldraient à des revenus inférieurs au minimum physiologique.

* Jean-Pierre Beaudry, du Centre coopératif de recherche en politique sociale, et René Marceau, du Bureau de Consultation-Jeunesse, ont tous deux participé à une enquête du CPMO (Centre de pastorale en milieu ouvrier) sur l'endettement des familles, à Longueuil.

1. Il est beaucoup d'autres manifestations de la pauvreté telles l'analphabétisme, la sous-alimentation, la mortalité infantile, etc. que nous n'entendons pas traiter ici.

2. Nous appellerons cellule économique (CE) toute personne vivant seule et/ou tout groupe de personnes vivant ou non dans un même logis et qui sont dépendantes les unes des autres économiquement.

3. Cette recherche fut réalisée dans le cadre du stage d'une douzaine de personnes au CPMO (Centre de pastorale en milieu ouvrier).

Aussi, nous considérons que les échelles de mesure de la pauvreté proposées par les recherches antérieures sous-estiment largement la réalité de la pauvreté. Pour le démontrer, nous conserverons, dans un premier temps, l'échelle de seuil de pauvreté proposée par la Commission sénatoriale d'enquête sur la pauvreté, dont les conclusions ont paru dans le Rapport Croll, en 1969. Cependant, nous indexerons cette échelle à l'indice de croissance du coût de la vie pour le Montréal Métropolitain.

L'autre variable utilisée dans le type d'étude dont nous parlions précédemment est le **revenu global net (RGN)**⁴ de la CE. Nous rejetons le RGN comme base de mesure de la pauvreté et nous lui préférons le **revenu principal net (RPN)**⁵. Ceci, pour trois raisons :

- 1° parce que le RPN reflète plus adéquatement que le RGN à l'image sociale qui veut que le pilier économique (le chef de la famille) pourvoit aux besoins de sa CE,
- 2° parce que le RPN devrait pouvoir au moins assurer la reproduction simple de la force de travail des éléments de la CE,
- 3° parce que l'utilisation de la notion de RGN pour mesurer la pauvreté cache son taux réel.

Appliquons maintenant l'échelle du seuil de pauvreté du Rapport Croll, indexé à l'augmentation du coût de la vie, au RPN de chaque CE. Sur les 196 CE que nous avons interrogées, 77 sont au-dessous du seuil de pauvreté soit 39.3% et 119 sont au-dessus, soit 60.7%. Ce qui signifie que *deux CE sur cinq vivraient en-deçà du minimum vital si elles n'avaient que le RPN comme revenu.*

Les 77 CE qui se retrouvent ainsi sous le seuil de pauvreté se doivent de combler ce manque à gagner. C'est alors qu'interviennent ce que nous appellerons les pratiques de *sur-travail*. Si nous énumérons ces pratiques, nous retrouvons le travail supplémentaire sur le travail principal du pilier économique, l'emploi secondaire (y compris les heures supplémentaires sur ce travail) du pilier, le travail principal du conjoint du pilier, son emploi secondaire, ses heures supplémentaires pour les deux travaux et, enfin, le travail des dépendants économiques (enfants ou toute autre personne dépendante de la CE).

Sur 164 répondants, 72 piliers économiques (43.5%) déclarent faire du temps supplémentaire; 39 (23.5%) déclarent avoir un deuxième emploi. En outre, 67 conjoints des piliers économiques affirment travailler, dont 45 à temps plein. 10 de ces conjoints font du temps supplémentaire et 5 ont un second emploi. 22 CE reçoivent des revenus des enfants à charge, sur 34 CE qui ont un ou plusieurs enfants qui travaillent. Enfin, 10 CE reçoivent des revenus provenant d'autres personnes à charge.

4. Le RGN comprend les revenus monétaires (dégrevés d'impôts) et les revenus de transfert (privés ou gouvernementaux), c'est-à-dire: le revenu du pilier économique pour son emploi principal, ses heures supplémentaires, son ou ses emplois secondaires; le revenu du conjoint du pilier économique pour son emploi principal, ses heures supplémentaires, son ou ses emplois secondaires; les revenus hors-travail (allocation de grève, assurance-chômage, etc.); les revenus des dépendants de la CE; les revenus d'investissements; les revenus de transfert privés ou gouvernementaux.

5. Le RPN comprend le revenu, dégreuvé d'impôts, du pilier économique pour son emploi principal et les revenus de transfert gouvernementaux.

Si nous totalisons tous ces revenus, en y incluant les revenus de transfert privés et gouvernementaux et les revenus des investissements, nous obtenons le RGN. En appliquant l'échelle de pauvreté au RGN de chaque CE, nous nous apercevons que 44 CE, soit 22.4%, sont encore en-dessous du seuil de pauvreté, et 152, soit 77.6%, au dessus. Ainsi, 33 CE ont réussi, grâce à leurs pratiques de sur-travail et aux revenus de transfert à combler le manque à gagner. Donc *une CE sur six demeure dans un état de pauvreté.*

Le RGN moyen des CE est de \$8,247, comparativement au RPN moyen qui était de \$5,879: une augmentation moyenne de \$2,368. Toutefois cette augmentation ne bénéficie pas à tous également. En effet, l'augmentation moyenne (RGN-RPN) des CE au-dessus du seuil de pauvreté est de \$1,743, alors que celle des CE en-dessous du seuil n'est que de \$350.

Ces remarques nous permettent d'affirmer que *les revenus de sur-travail profitent davantage aux CE aisées et restreintes qu'aux CE pauvres et nombreuses.* Ainsi la loi du développement des contradictions internes à notre système (de moins en moins de riches deviennent plus riches et de plus en plus de pauvres deviennent plus pauvres) se confirme. Elle se vérifie également d'une façon fort éclatante lorsque nous comparons l'écart de \$4,903 entre la moyenne du RPN des CE aisées et celle des CE pauvres, et l'écart de \$6,585 entre la moyenne du RGN des CE aisées et celle des CE pauvres.

Les raisons qui poussent les CE pauvres à recourir aux pratiques de sur-travail diffèrent de celles des CE aisées. Les premières recourent à ces pratiques par nécessité. Quant aux secondes, il s'agit pour elles de dépasser le seuil de pauvreté pour « se payer un peu de luxe », sollicitées qu'elles sont par la publicité envahissante. Les CE pauvres qui, même avec leur RGN, ne parviennent pas à dépasser le seuil de pauvreté doivent soit réduire leur consommation en-dessous des besoins essentiels ou recourir au crédit, ce qu'elles peuvent difficilement faire puisque les institutions financières les considèrent comme n'étant pas solvables.

II — CONSOMMATION ET ENDETTEMENT

Cette analyse, jusqu'à date, ne tient compte que d'une facette de la réalité. En effet, nous ne nous sommes attachés qu'à l'étude des sources de revenus des travailleurs pour la reproduction simple de leur CE. Pour saisir l'autre facette, il convient de nous attarder à l'analyse des pratiques de consommation auxquelles s'adonnent les travailleurs-consommateurs.

Pour ce faire, nous ne retiendrons que le coût annuel moyen que consacrent les CE de notre enquête pour chacun des items de consommation. La somme de tous ces coûts nous donnera le total des coûts annuels moyens pour les dépenses de consommation de l'ensemble de notre échantillon. Comparons le pourcentage qu'alloue le seuil de pauvreté du Rapport Croll pour chacun des items de consommation au rapport entre les dépenses effectives des CE pour chaque item et le revenu moyen (\$6,047)

minimal pour atteindre le seuil de pauvreté. Nous obtenons ainsi le tableau « portrait économique d'ensemble » du tableau 1.

Tableau 1: CONSOMMATION ET ENDETTEMENT

(Portrait économique d'ensemble — Longueuil, 1972)

Item de consommation	Coût annuel moyen (\$)	% du SP selon le Conseil économique du Canada (A)	% du SP réellement obtenu (B)	% de la sur- et sous-consommation (C = B - A)
Nourriture	2,206	27%	36.5%	+ 9.5%
Logement	1,962	27%	36.0%	+ 9.0%
Ameublement *	368	5%	5.0%	—
Transport	1,563	12%	25.9%	+ 13.9%
Vêtement *	770	11%	11.0%	—
Loisir	1,197	5%	20.0%	+ 15.0%
Santé	116	7%	2.0%	— 5.0%
Autres	430	6%	6.0%	—
TOTAL	8,587	100% (\$6,047)	142.4%	+ 42.4%
RPN moyen	\$5,879 = manque à gagner: \$2,708			
RGN moyen	\$8,247 = manque à gagner: \$ 340			

Dettes moyennes (à part les hypothèques): \$1,692

* Pour les items Ameublement et Vêtements, les chiffres ont été tirés de « Family Expenditure in Canada » (BFS) et indexés à l'augmentation du coût de la vie.

Il ressort de ce portrait d'ensemble que les CE de Longueuil ont dépensé en moyenne \$8,587, en 1972, pour satisfaire leurs différents besoins de consommation, alors que le revenu moyen jugé minimal par le Rapport Croll est de \$6,047. En outre, ces dépenses moyennes totales de \$8,587 représentent une moyenne minimale, puisqu'elles n'incluent qu'en partie les dépenses d'alcool et de tabac. Les dépenses pour le vêtement et l'ameublement sont des approximations conservatrices faites à partir des pourcentages alloués par le Conseil Economique du Canada pour chacun de ces items.

Sur cette base, nous pouvons formuler deux hypothèses:

- 1° ou bien l'ensemble des CE étudiées consomme plus, dans une proportion moyenne de 42.4%, que ce que nécessite le strict minimum;
- 2° ou bien le seuil de consommation qui sert à l'établissement du seuil de pauvreté du Rapport Croll sous-estime les revenus nécessaires pour couvrir les besoins strictement essentiels.

Pour notre part, nous pensons que la deuxième hypothèse est la meilleure. Pour deux raisons:

a) D'une part, le Conseil économique du Canada (CEV) déclare que, *si une CE dépense plus de 70% de son revenu pour les dépenses en nourriture, vêtement et logement, elle se situe dans un état de pauvreté. Or, à partir des données de notre enquête, nous constatons que ces biens essentiels constituent en fait 88.5% du budget moyen des CE.* Ainsi le Conseil économique du Canada sous-estimerait de 18% la partie du budget qui doit répondre aux besoins essentiels. En plus, le Conseil économique du Canada n'accorde que 17% du budget pour les dépenses de transport et de loisirs. Or les CE étudiées allouent pour ces dépenses en moyenne 50% du revenu moyen jugé minimal par le Rapport Croll, soit \$6,047.

b) D'autre part, le RPN moyen de notre échantillon est de \$5,879. Il est donc inférieur au revenu moyen jugé minimal, qui est de \$6,047. C'est dire que les CE accuseraient un déficit net moyen de \$168 par rapport au revenu moyen jugé minimal, et un manque à gagner de \$2,708 par rapport aux dépenses moyennes totales. En ajoutant ce montant déficitaire à la dette moyenne (sans les hypothèques) qu'avaient ces mêmes CE en 1972, soit \$1,962, on totaliserait *un endettement minimum moyen d'environ \$4,400 par CE.* Cependant, comme nous le savons, les pratiques de sur-travail réussissent à réduire ce déficit.

Pour nos CE, le RGN moyen se situe à \$8,247, ce qui est bien au-dessus du revenu moyen jugé minimal (\$6,047.) Ainsi, les auteurs du Rapport Croll considéreraient que les CE de Longueuil vivent dans un état de prospérité généralisé, puisqu'elles ont un surplus moyen de \$2,200, toujours par rapport au revenu moyen jugé minimal. Pour eux, ce surplus devrait combler, dans une large proportion, la très grande consommation des CE et faire en sorte que, dans l'ensemble, notre société puisse être perçue comme en bonne santé.

Mais nous pensons qu'il s'agit d'une apparence de santé qui origine de deux faiblesses d'analyse. D'une part, le Rapport Croll sous-estime *l'état réel des conditions de consommation dans lesquelles sont baignés l'ensemble des travailleurs-consommateurs.* D'autre part il feint d'ignorer *les conditions d'exploitation faites aux travailleurs en cachant les pratiques de sur-travail rendues nécessaires à certains d'entre eux pour joindre les deux bouts.*

Nous considérons quant à nous que, pour nous approcher de l'état réel de la santé de notre économie de consommation, il faut élaborer *une nouvelle échelle du seuil de pauvreté* en indexant de 40% l'échelle du Rapport Croll que nous avons préalablement redressée face à l'augmentation du coût de la vie depuis 1969. Pourquoi indexer de 40% cette échelle? Rappelons que, dans le tableau précédent, nous avons constaté que l'échelle du Rapport Croll sous-estimait d'au moins 42.4% la consommation réelle des CE. De plus, nous avons souligné plusieurs fois que nous-mêmes nous sous-estimions le

coût réel de la consommation des CE de Longueuil. Nous avons donc cru décent et pas du tout téméraire d'indexer de 40% l'échelle du Rapport Croll. Nous obtenons alors les résultats suivants (voir les tableaux 2 et 3):

1° 70.4% des CE, soit 138 d'entre elles, se situent en-dessous du seuil de pauvreté avec un RPN moyen de \$4,557. Seulement 29.6% des CE, soit 58 d'entre elles, disposent d'un RPN suffisant pour répondre à leurs besoins réels de consommation. Leur RPN moyen est de \$9,028. Nous remarquons que les CE les plus touchées par la pauvreté sont les CE les plus nombreuses (5 personnes et plus), bien que, dans l'ensemble, les CE restreintes pauvres soient largement représentées. Le manque à gagner moyen des 138 CE en état de difficulté financière selon le RPN serait de \$4,030, alors que le surplus moyen des 58 CE aisées serait à peine de \$450 par rapport au seuil de pauvreté moyen de l'ensemble de la population de Longueuil, soit \$8,587.

2° 44.3% ou 87 CE se situent encore en-dessous du seuil de pauvreté, malgré leurs pratiques de sur-travail, et ce avec un RGN moyen de \$5,238. Ainsi 51 CE se seraient hissées au-dessus du seuil de pauvreté par ces pratiques et, au total, 109 CE (soit 55.7% d'entre elles) sont maintenant au-dessus du seuil de pauvreté avec un RGN moyen de \$10,640. Le manque à gagner moyen des

87 CE en deçà du seuil de pauvreté, quoique rétréci, demeure quand même fort élevé, puisqu'il est maintenant de \$3,350 par rapport au seuil de pauvreté moyen de l'ensemble de la population. Quant aux 109 CE aisées, leur surplus économique s'est accru sensiblement, puisqu'il est passé à \$2,075 en moyenne. Les pratiques de sur-travail ont donc accentué l'écart entre les CE pauvres et les CE aisées, cet écart étant de \$4,470 par rapport au RPN et de \$5,400 par rapport au RGN.

Somme toute, qu'on prenne pour base d'analyse le RPN (base qui, pour nous, demeure la seule valable) ou le RGN (base qu'utilise le Rapport Croll, de même que toutes les recherches traditionnelles), l'incidence de la pauvreté à Longueuil, en 1972, est pour le moins alarmante. Au pire, 70.4% des CE seraient dans la pauvreté, selon leur RPN; au mieux, 44.3% d'entre elles seraient dans la pauvreté, selon leur RGN. Quant à nous cette analyse est simplement réaliste quant aux conditions réelles de consommation et de revenus des CE étudiées.

Ainsi, contrairement à ce que veut nous laisser croire l'idéologie qui a cours dans notre société, la pauvreté continue d'exister et de progresser et rappelons que c'est cette société dite de consommation qui engendre cette pauvreté.

Tableau 2: CONSOMMATION ET ENDETTEMENT
(RPN/Nouvelle échelle de pauvreté)

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de cellules	4	48	40	42	33	10	12	5	1	1
58 CE 29.6% (\$9,028)	1	18	15	11	11	0	2	0	0	0
+	4,191	7,538	8,951	8,915	11,614	0	11,851	0	0	0
\$8,587: seuil de pauvreté	3,300	5,500	6,600	7,700	8,800	9,900	11,000	12,100	13,200	14,300
138 CE 70.4% (\$4,557)	3	30	25	31	22	10	10	5	1	1
—	900	3,045	3,178	5,530	5,258	6,520	6,226	4,458	12,863	5,572
Moyenne générale \$5,879	1,723	4,729	5,343	6,417	7,377	6,520	7,164	4,458	12,863	5,572

Tableau 3: CONSOMMATION ET ENDETTEMENT
(RGN/Nouvelle échelle de pauvreté)

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de cellules	4	48	40	42	33	10	12	5	1	1
109 CE 55.7% (\$10,640)	2	34	24	22	18	4	4	0	1	0
+	5,413	10,123	10,574	9,941	12,005	13,148	12,505	0	14,663	0
\$8,587: seuil de pauvreté	3,300	5,500	6,600	7,700	8,800	9,900	11,000	12,100	13,200	14,300
87 CE 44.3% (\$5,238)	2	14	16	20	15	6	8	5	0	1
—	902	3,316	3,391	6,076	5,705	7,321	8,084	6,388	0	5,572
Moyenne générale \$8,247	3,157	8,138	7,700	8,100	9,142	9,652	9,558	6,388	14,663	5,572

ACHETEZ-VOUS PAS DE MAISON!

par Nicole Trachy *

ILLUSTRATION : l'endettement-maison

C'est un fait bien connu: le gouvernement fédéral veut le bien de tous les Canadiens. Il a été élu pour ça, il veut rester en place pour ça. Il veut même aider chaque citoyen à réaliser le rêve de sa vie, c'est-à-dire devenir l'heureux propriétaire d'une belle petite maison. C'est pourquoi il a instauré de nouveaux programmes d'accessibilité à la propriété pour les gens à revenu modique.

Cela a commencé par une grande campagne publicitaire dans les journaux, à la radio et à la télévision pour annoncer les amendements apportés à la Loi nationale sur l'Habitation. Les Américains ont le mythe de la Maison Blanche; nous sommes plus modestes et nous nous contentons d'une maison pour chaque Canadien.

Après la stratégie de la Bonne Nouvelle, ce fut celle de la hausse des prix. On nous offrait la chance inespérée d'acheter une maison avant que les prix montent de \$1,000.00 ou plus. Une telle aubaine se refuse difficilement. Mais ce que le gouvernement a oublié de nous dire, c'est que, depuis l'établissement de ses premiers programmes en 1970, nous avons droit à une nouvelle classe sociale au pays: la catégorie des petits propriétaires « pognés ».

En effet, si nous regardons ce qui s'est passé depuis 1970, nous voyons que les projets d'habitation à prix modique ont poussé comme des champignons. Certains d'entre eux ont poussé tellement vite qu'on a pas eu le temps de bâtir comme il faut. Pour n'en citer que deux, qu'on se rappelle le Projet Abeilles, à Laval, et le Projet P. Talbot Inc., à Longueuil.

Le nouveau petit propriétaire, à qui on avait promis le bonheur, se retrouve donc souvent avec une maison mal construite... et bien peu de recours possibles. Il y a bien la farce de la garantie de cinq (5) ans sur les vices cachés; mais, notre code civil provincial étant un chef-

* L'A. était, jusqu'à tout récemment, responsable du secteur « habitation » à l'ACEF de Montréal.

d'œuvre d'ambiguïté, il est très difficile de se servir de la loi à cet égard. De toute façon, quel petit propriétaire a les moyens de payer un avocat pour le défendre, et les moyens d'engager un architecte et un ingénieur pour faire des expertises? C'est donc dire que cette garantie de cinq ans n'est qu'illusoire. Il y a bien le recours de dénoncer publiquement la situation, mais, si le public s'émeut facilement, il oublie aussi rapidement. La récente Loi de la protection du consommateur, elle, ne couvre pas l'achat d'une maison. Il nous faut donc admettre que le propriétaire éventuel d'une maison n'est aucunement protégé lors de son achat.

Certains diront qu'on peut compter sur la Société centrale d'Hypothèques et de Logements (SCHL) pour protéger le propriétaire, mais c'est inexact. De l'aveu même de ses porte-paroles officiels, la SCHL n'est pas là pour protéger le public, mais pour prêter de l'argent sous forme de prêts hypothécaires. Il serait grand temps que la SCHL redéfinisse son rôle pour, — tout en continuant de prêter de l'argent pour l'achat d'une maison, — protéger aussi le consommateur contre certains constructeurs pour le moins incompétents, sinon malhonnêtes.

En outre, il y a une autre facette de la situation de « l'heureux propriétaire », qu'on oublie trop souvent: les conséquences de l'achat d'une maison sur le budget familial. Nous pouvons affirmer sans crainte que c'est souvent une cause d'endettement tragique pour les familles.

Lors de l'achat d'une maison, il y a de nombreux coûts cachés auxquels on ne pense pas, et ce n'est certainement pas le charmant vendeur souriant qui va les dire. Il y a le terrassement qui n'est pas toujours compris dans le contrat d'achat, c'est-à-dire le gazon, le trottoir de la maison à la rue, et l'entrée d'asphalte pour l'auto. Même si c'est dispendieux, on fait toujours faire ces travaux: peu de propriétaires aiment avoir un champ de boue devant leur maison. Or le gazon appelle la tondeuse, le râteau, le boyau d'arrosage. Puis, tant qu'à faire, les petits arbustes chinois et la rocaille: c'est tellement joli!...

De plus, les nouvelles maisons sont situées en banlieue de Montréal. Il devient nécessaire d'acheter une auto: le merveilleux système d'autobus promis par le vendeur ne fonctionnera que dans trois ans.

Le nouveau propriétaire avait calculé ses mensualités hypothécaires (capital, intérêts et taxes) dans son budget. Mais avait-il prévu que les taxes augmentent d'année en année? Avait-il prévu les frais de notaire qui sont à la charge de l'acheteur, même si c'est toujours le notaire du vendeur? Et les assurances? Etc.

Et que dire du phénomène de la « concurrence » et du standing? Bien sûr, les vieux meubles, les vieux rideaux et les vieux tapis ne vont pas du tout dans la maison neuve; alors on change tout. Mais quand le voisin a posé de la tapisserie de vinyle dans sa salle de bain, comment peut-on subir l'outrage de ne pas en avoir une semblable chez soi? Cette concurrence, souvent inconsciente, se traduit dans l'ameublement, la voiture, le vêtement. On cherche à se distinguer en ayant mieux que les autres...

Avec les réparations, même normales, à effectuer, les divers coûts auxquels on n'avait pas pensé et la concurrence à soutenir, il arrive que le budget change de couleur: il tourne au rouge. On se tourne alors vers son gérant de banque ou, dans le cas de certains budgets trop rouges, vers la compagnie de finance. Et c'est le commencement de la fin.

Le gouvernement veut votre bien; il veut vous aider à réaliser le rêve de votre vie. Mais il oublie de vous donner l'information complète. Il veut, par l'intermédiaire de la SCHL, vous financer l'achat d'une maison à un taux d'intérêt raisonnable, mais il ne veut pas vous la garantir. Il veut beaucoup de choses pour vous, Et vous, voulez-vous vous acheter une maison?

17.1.74.

3 — CONSOMMATION

ET INSTITUTIONS SOCIALES QUÉBÉCOISES

Protection du consommateur

ou

Protection de la consommation?

une collaboration spéciale de Gilles Sicotte *

L'ENDETTEMENT DES QUÉBÉCOIS: \$4,5 MILLIARDS

- **Volume des dettes des Québécois: \$4.5 milliards**, soit une moyenne de \$750/tête ou de \$3,750 par unité familiale...

Le volume des dettes des Québécois (créances actives) est passé de \$3 milliards en 1968 à \$4.5 milliards en 1973. Soit l'équivalent du budget du gouvernement québécois.

- De 1951 à 1970, les revenus des Québécois ont augmenté de 78%, tandis que la charge du crédit à la consommation augmentait, pour sa part, de 84%.

C'est dire que l'endettement augmente chez nous plus rapidement que le revenu.

- Au cours des 10 dernières années, les conseillers budgétaires des ACEF ont aidé 10,000 familles québécoises aux prises avec des problèmes aigus d'endettement.

Le montant de la dette croît avec le niveau de revenu, mais le fardeau de la dette décroît avec le niveau de revenu, pour la dette de la consommation.

L'endettement des familles dont le revenu annuel se situe entre \$4 et \$5,000 équivalait souvent à une année

de salaire. Les causes majeures de l'endettement, dans cette catégorie de familles québécoises, sont: a) le chômage, b) l'insuffisance du revenu, c) le logement et la nourriture.

L'endettement causé par l'achat du superflu est surtout le fait des familles dont le revenu se chiffre à \$12,000 et plus: le Québec détient, face aux autres provinces canadiennes, le championnat du nombre de piscines privées par rapport à la population!

- En 1963, 40,5% des ménages québécois avaient un revenu annuel variant entre \$3,000 et \$7,000. Pour bon nombre de ces ménages, la dette à la consommation s'élevait à plus de 20% du revenu.

En 1956, 33,2% des ménages et 42,9% des familles dont le chef était salarié avaient un bilan (revenu-dépenses/dettes) négatif.

Ces quelques chiffres, qui font voir l'ampleur du problème de l'endettement des Québécois, ont été fournis par le service d'information des ACEF. Cf. *Les Assoiffés du crédit*, Montréal, les Editions du Jour, 1973.

L'endettement lié au crédit à la consommation, au Québec, est considérable: quelques chiffres précédemment donnés en manifestent l'ampleur. La société québécoise, comme les autres sociétés de l'Occident libéral, est devenue une société de *consommation de masse*.

Comme le faisait observer, il y a quelques années, M. Pierre Marois, directeur de la Fédération des ACEF du Québec:

Dans une société où s'installait la *production de masse*, les travailleurs ont dû lutter longtemps avant que soit reconnu dans toute son extension leur droit d'association et qu'un code du travail fasse sa place de plein droit au syndicalisme. Nous sommes aujourd'hui à l'autre bout de la chaîne et nous devons faire face aux problèmes de la *consommation de masse*. (*Relations*, n. 356, janvier 1971, p. 4.)

Pour faire face à ces problèmes, de nouvelles associations doivent peu à peu être créées et avoir chance de s'établir solidement, et un code de la consommation doit être mis au point — et appliqué — pour assurer le respect des droits des consommateurs et la protection efficace de leurs intérêts.

Mais qu'en est-il au juste? Quelles sont les institutions sociales et juridiques qui peuvent régulariser efficacement le crédit à la consommation et, pour reprendre une expression de M. Pierre Marois, «juguler une société sauvage dans laquelle règne véritablement la seule loi de la jungle»? Ou pour contrer l'insatiabilité des véritables *assoiffés du crédit* qui sont les détenteurs des pouvoirs économiques chez nous bien plus que les consommateurs eux-mêmes¹...

* M. Gilles Sicotte est responsable de l'information à l'ACEF de Montréal. C'est à la suite d'une rencontre avec lui que le présent texte a été rédigé par le secrétaire de la rédaction de RELATIONS.

1. La Fédération des ACEF du Québec: *Les Assoiffés du crédit* — Montréal, les Editions du Jour, 1973, 158 pages. \$2.75.

I — LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Face aux grandes institutions financières qui font leur profit du crédit à la consommation en exploitant souvent le consommateur, celui-ci se trouve faible et isolé, tout petit. D'où l'importance des trop rares associations de consommateurs qui cherchent à regrouper, au Québec, les nouveaux citoyens de notre société de consommation de masse.

Ces associations, du moins celles dont la taille a quelque importance et dont l'influence n'est pas simplement négligeable dans la pratique, sont chez nous peu nombreuses. L'énumération en est facile et rapide:

1. **L'Association canadienne des consommateurs (ACC)** commence à percer, depuis quelques années, dans le Québec francophone. Comptant chez nous quelque 5,000 membres (cotisation: \$4/année), l'Association publie la revue *Le Consommateur canadien*, qui constitue son principal outil de pression et d'éducation et/ou d'incitation à une meilleure consommation. Sans remettre aucunement en cause le système économique qui a créé la société de consommation de masse dans laquelle nous vivons, l'Association, dans une optique que l'on pourrait qualifier de libérale, cherche à « conscientiser » le producteur par le consommateur, en amenant ce dernier à réclamer des produits de qualité. A cette fin, l'Association a déjà mené diverses enquêtes sur l'étiquetage et sur la publicité, par exemple, pour favoriser une consommation plus avertie et plus critique, et inciter par là les producteurs à améliorer la qualité de leurs produits. Le travail de l'Association est presque totalement assuré par des bénévoles. L'Association ne peut plus maintenir au Québec la « permanence » qu'avait provisoirement rendue possible une subvention du gouvernement fédéral dans le cadre de ses programmes PIL (projets d'initiative locale).

2. **L'Association pour la protection des automobilistes (APA)** œuvre, comme le nom même de l'association l'indique, dans un domaine ou secteur bien précis de la consommation: celui de l'automobile. L'Association, créée et dirigée par Philip Edmundston, le Ralph Nader québécois, travaille moins à l'éducation ou à la « conscientisation » des consommateurs qu'à leur éventuelle protection par diverses luttes

et campagnes d'opinion menées contre le « re-datage » des automobiles, leur mauvaise qualité, etc. Le bureau de l'Association reçoit les plaintes des consommateurs et cherche à entreprendre par la suite les actions qui s'imposent. L'Association fournit en outre à ses membres (cotisation annuelle de \$10) une documentation utile concernant l'achat et la réparation des automobiles, notamment des listes de garagistes compétents et consciencieux qui peuvent effectuer les réparations nécessaires ou les vérifier. Ne visant que bien indirectement l'éducation des consommateurs et leur prise en charge responsable de leurs propres intérêts, l'Association ne réunit pas ses membres; elle ne s'attaque aucunement à ce que l'on pourrait appeler les vices structurels d'une situation qui favorise l'exploitation constante du consommateur.

3. **L'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC)**, un organisme jeune encore puisqu'il est né avec la présente décennie, est financé par la Fédération des Magasins Co-op, ses coopératives affiliées et les membres des Cooprix. Membre de l'American Council on Consumer Interests, l'Institut offre des services d'éducation — dans le domaine de la consommation alimentaire surtout — qui complètent les services de vente des Magasins Co-op et de ses coopératives affiliées.

L'organisme définit ainsi son rôle:

- a) éduquer et sensibiliser le consommateur en l'informant constamment de tous les nouveaux développements dans le domaine de la consommation;
- b) protéger le consommateur en le renseignant sur les nouvelles lois adoptées et en le conseillant sur les nouveaux produits du marché par rapport à la publicité, la qualité, les prix, les étiquettes et les emballages;
- c) défendre le consommateur contre toutes les contraintes apportées par la société de consommation en lui permettant de faire un libre choix judicieux, grâce à une information juste et adéquate sur tous les biens de consommation;
- d) dialoguer avec le consommateur afin de recevoir ses plaintes, ses protestations et ses suggestions, pour pouvoir le représenter auprès des gouvernements et de l'industrie.

L'instrument majeur dont dispose l'Institut pour remplir son rôle est *Le Réveil du consommateur*, organe officiel de l'IPIC. Les autres modalités d'action de l'IPIC varient selon les régions (Montréal, Laval, Québec, Chicoutimi-Jonquière, Rimouski, Theford Mines). L'Institut a déjà effectué diverses recherches, spécialement sur les produits alimentaires offerts au consommateur. Les résultats de ses recherches sont rendus publics. L'Institut ne craint de dénoncer, en les nommant, les producteurs et distributeurs qui exploitent les consommateurs; ni de s'attaquer, en les analysant, aux vices structurels d'un système économique qui tourne à l'exploitation du consommateur. L'IPIC doit cependant œuvrer avec des effectifs peu nombreux: un personnel permanent de 7 ou 8 personnes.

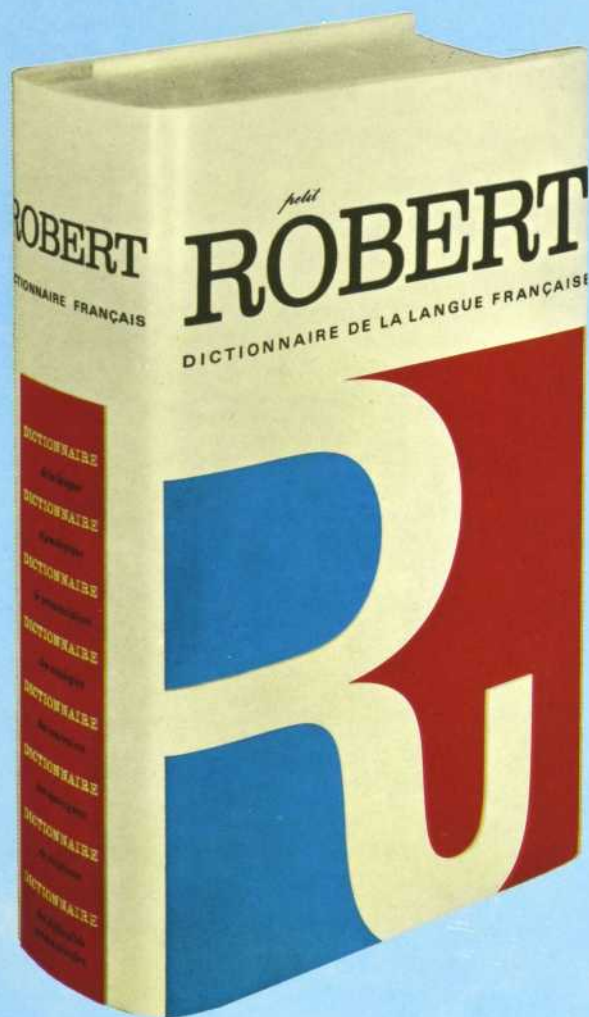
4. **Les Magasins COOPRIX**, fédération regroupant plus de 100 magasins/coopératives au Québec, n'œuvrent pas directement dans le champ de l'éducation du consommateur. La Fédération se définit cependant comme ayant un rôle dans ce domaine, rôle qu'elle assume principalement par le financement de l'IPIC. Liée au Mouvement Desjardins, la Fédération n'a osé que récemment s'implanter dans les grands centres urbains. L'expansion du mouvement semble présentement arrêtée. L'influence de la Fédération s'est surtout fait sentir au niveau de la production et de la distribution des biens de consommation: la chaîne PROVI-GO a été créée, pour une part, en réaction à l'expansion des Magasins COOPRIX avec leur percée dans les grandes villes du Québec. (Des Magasins COOPRIX abritent les bureaux régionaux de l'IPIC.)

5. **Les Associations coopératives d'Economie familiale (ACEF)**, regroupées en une Fédération québécoise, constituent neuf associations régionales d'organismes d'éducation populaire œuvrant dans des secteurs divers et selon des idéologies et des priorités diverses selon les régions. L'ensemble de ces organismes associés se reconnaissent dans une charte qui explicite les buts et moyens d'action communs aux divers organismes impliqués: protection et éducation des consommateurs (en référence au cadre de vie familial), apprentissage et exercice des droits par des services d'information et d'éducation ainsi que par diverses études et enquêtes et par la participation à diverses entreprises coopératives ou à certaines luttes de groupes de pression. Certaines Associations font surtout porter leurs

le plus savant des petits dictionnaires

est un "livre vigoureux,
gai, intelligent, exaltant"

(MICHEL COURNOT, LE NOUVEL OBSERVATEUR)



UN SUCCÈS SANS PRÉCÉDENT

Il y a intérêt à l'avoir tout de suite. C'est prendre trop de risques que de vivre sans lui.

M. Cournot, Le Nouvel Observateur 5 avril 1967

Le Petit Robert, dictionnaire désormais indispensable.

Cl. Mauriac, Figaro 24 avril 1967

Vive le Petit Robert!

J.-F. Revel, Express 1^{er} mai 1967

Ce "Petit Robert" que l'on attendait depuis près d'un siècle.

F. Blanc, Paris-Presses 2 avril 1967

Un ouvrage qui nous manquait mais auquel rien ne manque.

Carrefour, 29 mars 1967

Il serait surprenant que ce "Petit Robert" ne fasse pas une grande carrière.

P. Neuvéglise, France-Soir 15 avril 1967

DÛ À SES SEULES QUALITÉS

Le Petit Robert est un dictionnaire pratique, maniable, sûr, moderne précis, riche, informé de tout ce qui touche à la linguistique et à ses progrès, à la science contemporaine, à l'incessante évolution et à la vie du langage... Il rendra aux professeurs, aux étudiants, à tous ceux qui aiment la bonne langue française, de très précieux services.

M. Grevisse, La Libre Belgique 7 avril 1967

Je n'hésite pas à déclarer que le Petit Robert est le meilleur abrégé de langue dont nous disposions à l'heure actuelle.

R. Le Bidois, Le Monde 1^{er} avril 1967

Le "Petit Robert", où se trouve condensé tout ce qui concourt à la connaissance de notre langue, est un chef-d'œuvre d'élégance et de clarté.

R. Clair, de l'Académie française, 18 mars 1967

QUI EN FONT L'INSTRUMENT DE TRAVAIL LE PLUS SÛR

Le Petit Robert, en préservant les caractéristiques et les qualités du "Grand" se présente comme le plus récent et le meilleur dictionnaire d'usage dont le grand public puisse disposer.

R. Desné, Agrégé de l'Université

Le Petit Robert en un volume répondra, avec ses quelque 2000 pages et 50000 mots, aux besoins du grand public, et du plus exigeant. C'est un monument de science et d'intelligence.

L. Salleron, Vie Française 28 avril 1967

Nul doute qu'il ne devienne le vade-mecum de tous ceux qui veulent se servir d'un français absolument pur.

Dépêche de l'Agence France-Presses

POUR LA PREMIÈRE FOIS 54 000 MOTS EN 1 SEUL VOLUME ET 8 DICTIONNAIRES EN UN

- DICTIONNAIRE DE LANGUE
- DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE
- DICTIONNAIRE DE PRONONCIATION
- DICTIONNAIRE ANALOGIQUE
- DICTIONNAIRE DES ANTONYMES
- DICTIONNAIRE DES SYNONYMES
- DICTIONNAIRE DE CITATIONS
- DICTIONNAIRE DES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES

les prononciations → **REQUÊTER** [ʁəkɛtɛ]. v. tr. (1570; de *requête* « nouvelle quête de la bête »). Chasse. Quêter de nouveau (la bête).

des définitions précises → **REQUIEM** [ʁekijɛm]. n. m. invar. (1223, premier mot lat. de la prière « *Requiem aeternam dona eis* », « donnez-leur le repos éternel »). ♦ 1° Prière, chant pour les morts, dans la liturgie catholique. *Messe de Requiem*, pour le repos de l'âme d'un mort. ♦ 2° Par ext. Partie de la messe des morts mise en musique. *Le Requiem de Mozart, de Verdi*.

date des sens → **REQUIN** [ʁ(ə)kɛ̃]. n. m. (1539; *requien*, 1578; *requiem*, xvii^e; o. i.; p.-è. de *requiem*, par allus. à la mort rapide qu'il provoque; ou p.-è. de *quien*, forme norm. de *chien* (de mer)). ♦ 1° Poisson sélacien (sous-ordre des squales) à corps allongé, de grande taille et très puissant, à nageoire caudale hétérocerque, à bouche largement fendue en arc à la face inférieure de la tête, qui offre la particularité d'être vivipare et placentaire. *Requin commun* ou *requin bleu*. *Le requin habite les mers chaudes ou tempérées; sa voracité en fait l'ennemi redouté des marins. « Notre ponton était littéralement assiégé de tous côtés par les requins »* (BAUDEL.). ♦ Par ext. Nom courant des squales de grande taille. V. *Aiguillat, griset, lamie, rochier*. *Cult de requin*. V. *Galuchat*. *Requin, marteau**. ♦ 2° Fig. (XIX^e). Personne cupide et impitoyable en affaires. V. *Rapace*. *Les requins de la finance. Ils « avaient l'un et l'autre ces vastes magasins... Le requin de la librairie et le brochet de la papeterie vivaient en très bonne intelligence »* (BALZ.).

les marques de style → **REQUINQUER** [ʁ(ə)kɛ̃kɛ]. v. tr. (1578, p. p.; 1611, v. pron.; pour *reclinquer* « redonner du clinquant », rad. onomat. *klink-*, aussi *reclinquer* « réparer une barque », 1382, du holl. *klink*). ♦ 1° Vx. Rajuster dans sa toilette, redonner une belle apparence à (qqn). *Se requinquer, s'habiller de neuf*. ♦ 2° Mod. (*Fam.*). Pronom. *Se requinquer*: reprendre des forces, retrouver sa forme, sa bonne humeur. *Il s'est bien requinqué. La voilà toute requinquée*. ◇ (En parlant des choses qui redonnent des forces, de l'entrain) Absolt. *Un verre de vin, ça requinque* (V. *Ragail-Jardir, remonter*). « *Ça, ça me requinque un peu, cette idée qu'elle (la morte) se desséchera petit à petit, qu'elle finira par de la poudre* » (QUENEAU).

les synonymes → **REQUIS, ISE** [ʁəki, iz]. adj. (1534; V. *Requérir*). ♦ 1° Demandé, exigé comme nécessaire. V. *Nécessaire, obligatoire, prescrit*. « *Les chefs n'ont pas été capables de la fermeté requise en telle occasion* » (RICHELIEU). *Satisfaire aux conditions requises*. Un *Musée* « *où j'avais juste l'âge requis pour pénétrer* » (MAURIAU). ♦ 2° Se dit d'un civil mobilisé pour un travail, par réquisition. *Travailleur requis*. — Subst. m. « *Viennent de mourir... 75 000 décedés comme prisonniers de guerre ou comme requis du travail* » (DE GAULLE). Les *requis*.

les étymologies complètes →

les analogies →

distinction des sens vieux et modernes →

richesse et variété des citations →



un volume format 15,5 x 24,5 2 000 pages
papier vélin blanc, reliure pleine toile

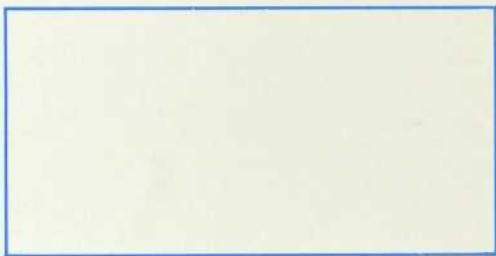
il vous faut
un dictionnaire
mais pas
n'importe
lequel...

ayez le

petit

ROBERT

le seul ouvrage en un volume
qui apprenne tout sur les mots,
leur origine, leur histoire,
leur prononciation, leur sens.



efforts, dans une optique peut-être plus traditionnelle, sur les services d'information et d'aide: tel est le cas, généralement, des ACEF du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Arvida), du Nord-Ouest québécois - Abitibi, de la Côte Nord (Haute-Rive), de la région de Thetford, de la région de Québec également (présentement en voie de réorientation et de réorganisation). D'autres ACEF — celles de l'Estrie (Sherbrooke), de Montréal, de l'Outaouais (Hull), de Shawinigan —, sans abandonner les services traditionnels, s'orientent plus résolument vers *l'animation du milieu*, par la participation à diverses initiatives locales ou régionales dans le domaine du logement, ou dans celui des coopératives alimentaires ou autres, et vers *l'éducation* des citoyens-consommateurs eux-mêmes. Ces ACEF travaillent le plus souvent en collaboration avec d'autres organismes populaires, leur apportant, le cas échéant, le support de services d'animation, d'éducation, d'aide juridique, etc. L'idéologie de ces ACEF, notamment de celle de Montréal, est plus contestataire: à partir des besoins ressentis par les citoyens dans une situation donnée, on tente, dans un effort de « conscientisation », de faire apparaître les liens de causalité et les responsabilités impliquées dans la situation concrète dans laquelle sont vécus les problèmes. Tenant à garder le contact avec les organismes populaires avec lesquels elle collabore, l'ACEF de Montréal (la région économique de Montréal regroupe 65% de la population du Québec), avec un personnel réduit de 8 permanents, a dû renoncer à ses services de dépannage pour investir ses énergies dans les 6 bureaux locaux qui ont chacun, compte tenu de leur insertion propre au plan local, leurs priorités et leurs moyens d'action propres. L'autonomie de ces bureaux est très grande, l'organisation centrale devenant une sorte de table de rencontre et offrant des services d'encadrement et d'entraide. Les réalisations auxquelles ont aidé les bureaux de Hochelaga-Maisonneuve, de la Rive-Sud et de Sainte-Thérèse, avec la participation d'organismes très divers (Sociétés Saint-Vincent-de-Paul, Caisses populaires, comités de citoyens, syndicats, groupes populaires divers) sont parmi les plus heureuses et les plus significatives.

6. **Comptoirs, coopératives, associations** diverses se multiplient, au Québec, selon les divers besoins des citoyens-consommateurs. Les 38 *comptoirs alimentaires* du Québec se sont donné récemment un secrétariat per-

manent. Sauf dans quelques cas, cependant, ces comptoirs ne dépassent guère les préoccupations de l'entreprise coopérative et se soucient peu de l'éducation du consommateur. Certains, il est vrai, constituent à cet égard d'heureuses exceptions: le comptoir alimentaire y est vécu et pratiqué comme mouvement tout autant que comme entreprise. Mais la chose est rare. Il faut noter ici que les subventions fédérales des projets d'initiative locale (PIL), si elles ont aidé certains comptoirs ou autres organismes semblables à naître et à se développer, ont malheureusement démobilité le bénévolat. Or ce bénévolat est indispensable à la vie des coopératives. Dans le secteur de *l'habitation*, il faudrait mentionner ici certaines associations de locataires, de même que certaines luttes de propriétaires comme celle menée à Longueuil récemment (les Habitations J. P. Talbot). Et certaines coopératives dans le domaine du *meuble*, de la *réparation des automobiles*, etc. Mais il s'agit là, le plus souvent, d'initiatives d'envergure restreinte et non coordonnées entre elles. Surtout, il faut signaler que bien des secteurs importants de la consommation — les *vêtements*, les *produits pharmaceutiques*, etc. — ne sont pas encore touchés par les associations coopératives.

L'énumération faite ci-dessus risque d'impressionner le lecteur. Pourtant, il faut noter

- que les plus anciennes associations de consommateurs ne datent que de 10 ans à peine,
- qu'elles ne regroupent encore que peu de citoyens consommateurs (même si les ACEF du Québec comptent quelque 500 organismes),
- qu'elles sont insuffisamment coordonnées les unes aux autres et que, partant, leurs efforts sont encore mal concertés,
- qu'elles n'impliquent véritablement, dans l'ensemble, qu'une faible participation des consommateurs eux-mêmes.

relations

REVUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
RELATIONS présente, chaque mois,
études et dossiers sur divers problèmes :

- Éducation
- Politique nationale et internationale
- Questions religieuses et vie de l'Église
- Affaires sociales et problèmes économiques
- Arts et littérature
- Etc.

Au cours des deux dernières années :

- **L'Église du Québec selon le Rapport Dumont** (numéro spécial — janvier 1972)
- **CSN — FTQ — CEQ et le gouvernement du Québec** (avril 1972)
- **Christ sans Église ?** (dossier sur la crise de la pratique religieuse — septembre 1972)
- **Les syndicats québécois et l'action politique** (novembre 1972)
- **Morale et changement** (numéro spécial sur l'évolution de la conscience morale au Québec — décembre 1972)
- **Pluralisme et utopie** (janvier 1973)
- **Les chrétiens et le socialisme** (février 1973)
- **La guerre des catéchismes** (numéro spécial — septembre 1973)
- **L'avenir du Québec** (octobre et décembre 1973)
- **Les nouveaux groupes chrétiens au Québec** (dossier — janvier 1974)

Abonnement : \$8 par année (11 numéros) — le numéro : 75¢. Prix spéciaux pour plusieurs exemplaires.

Formule d'abonnement au verso pour vous-même ou pour quelqu'un de vos amis.

II — LES INSTITUTIONS DE CRÉDIT ET L'EXPLOITATION DES CONSOMMATEURS

Les lacunes que l'on vient de signaler sur les divers plans de la participation, de la coordination et de la concertation, du côté des consommateurs, sont d'autant plus graves que les consommateurs doivent faire face à des institutions économiques et financières solidement établies et pratiquant de fait, par delà toutes les concurrences, la collaboration et la concertation. Les associations de manufacturiers, par exemple, existent chez nous depuis longtemps. Dans le domaine de l'habitation, la coordination et la concertation sont solidement implantées et fermement pratiquées par les deux grandes associations de constructeurs de maisons au Québec, qui détiennent la très grande part du marché en ce domaine. Et l'on pourrait multiplier les exemples.

Il y a plus. Ces diverses associations de « producteurs » jouissent de la connivence assurée, parce que basée sur une communauté d'intérêts, des institutions financières du Québec: banques, compagnies d'assurances et compagnies dites « de finance » ou de prêts. Ces institutions financières encouragent le crédit à la consommation (par les prêts, les cartes de crédit, le financement des achats, etc.). Ce qui favorise la consommation et invite les industries à se développer, les magasins à multiplier leurs succursales, etc. Pour ce faire, les institutions financières leur consentiront les crédits requis sous forme de prêts à l'investissement.

Ainsi tourne la roue. Ou la chaîne. Aux deux bouts, le citoyen ordinaire, le travailleur, qui est à la fois l'épargnant et le consommateur, en fait les frais — pour le profit des grandes entreprises de production, des grandes chaînes de distribution... et des banques et autres institutions financières. Car l'argent de l'épargnant — de celui qui détient une police d'assurance, par exemple, puisque l'assurance est une sorte d'épargne — est confié aux institutions financières. Cet argent est prêté aux producteurs et distributeurs. Ceux-ci écoulent leur sur-production — grâce à la mauvaise qualité des produits vendus et avec l'aide de la publicité² — sur le dos du consommateur qui doit payer, au bout du compte, outre l'article dont il a besoin, les intérêts payés par les producteurs et distributeurs aux institutions financières... et les coûts

de la publicité! S'il n'a pas l'argent nécessaire pour acheter ce dont il a besoin — réellement ou à cause de la publicité —, on lui offrira généreusement « de quoi s'offrir ce qu'on lui offre ». A condition, bien entendu, qu'il emprunte, puis qu'il rembourse capital et intérêts, en vue de nouveaux prêts à l'investissement qui rendent possible une production plus abondante encore, qu'il lui faudra acheter en se liant par de nouveaux emprunts... Ainsi tourne la roue.

D'où l'importance, dans notre société de consommation de masse, du **crédit**, dont les plus « assoiffés » ne sont vraisemblablement pas les consommateurs.

Les institutions qui assurent le crédit, au Québec, sont nombreuses et de types relativement divers. Les prêts à la consommation sont consentis

- par les *compagnies d'assurances* (on peut « emprunter sur son assurance ») et, dans certains cas, les *trusts* et les *compagnies de fiducie*;
- par les *banques*, les *caisses populaires* et les *caisses d'épargne*;
- par les *compagnies de petits prêts* et les *prêteurs d'argent*.

Nous ne ferons ici état que des agissements de quelques-unes de ces institutions.

1. **Les compagnies de petits prêts** — ou compagnies « de finance » — ont fait leur apparition aux USA entre les deux « grandes guerres »; elles y ont connu leur âge d'or, avec le développement qui suivit la deuxième de ces guerres, dans la décennie qui va de 1945 à 1955. Importées au Canada, elles ont connu chez nous, au Québec notamment, leur période de grande prospérité entre 1950 et 1960. On en dénombrait une trentaine encore il y a cinq ans. On en compte aujourd'hui une dizaine seulement: les banques ont pris la relève. Il suffit d'avoir suivi un peu attentivement l'évolution de la publicité

2. Au sujet des rapports entre la publicité et la société néocapitaliste de consommation de masse, voir l'article de Gérald Larose dans le présent numéro.

RELATIONS — formule d'abonnement

Vous trouverez ci-joint la somme de \$..... pour un abonnement de année(s) à la revue RELATIONS.

Nom du destinataire : _____

Adresse : _____

Abonnement — 1 an : \$ 8,00
Abonnement de soutien
et d'institution : \$15,00

Adresser à : RELATIONS, 8100, boul. Saint-Laurent, Montréal, H2P 2L9 — Tél. : 387-2541

des banques, chez nous, depuis 1965, pour voir l'intérêt que ces dernières portent maintenant au prêt à la consommation... et l'intérêt qu'elles portent également à la croissance de la consommation elle-même. Face à la concurrence des banques, les compagnies de prêts ont dû se regrouper pour survivre. Notons, parmi les plus importantes et aussi les plus connues: HFC (Household Finance Corporation — USA, 1928; — of Canada, 1939), Beneficial Finance Company (1956, reliée à la Discount and Loan Corporation — USA, 1930), Canadian Acceptance Company (USA, 1947), AVCO (USA), Niagara (IAC — Toronto), Laurentide Finance Company (Vancouver, 1960 — compagnie dont Power Corporation détient 48% des intérêts). Ces compagnies de petits prêts, dont la plupart sont américaines, dominant, avec quelques autres (Pacific, Associates Finance, etc.), le marché québécois. Certaines de ces compagnies, comme la Beneficial, continuent d'emprunter les chemins habituels, tandis que d'autres, comme AVCO, par exemple, ont entrepris de diversifier leurs services. Compagnies « dans l'vent », ces dernières soignent leur publicité, à la TV notamment: elles font « confiance » au consommateur et « leur offre de quoi s'offrir tout ce qu'on leur offre », de la TV couleurs aux 14 soleils en passant par l'automobile et la remorque...

Les prêts consentis par ces compagnies sont régis par la Loi des petits prêts. Cette loi fédérale (Ministère des Finances), de 1952, n'a jamais été amendée essentiellement. L'article 1 de cette loi en explicite le but: régulariser les prêts par l'exigence de permis et par l'établissement des taux d'intérêts. Ces taux fixés précisent le maximum autorisé, selon une échelle « complexe », pour les *petits prêts*, c'est-à-dire pour les prêts n'excédant pas \$1,500. Le maximum est de 24% par année pour la tranche de prêt initiale de \$300; de 12% pour la tranche allant de \$300 à \$1,000; de 6% entre \$1,000 et \$1,500 — le tout pour une période de temps n'excédant pas 30 mois. En pratique, ce taux était très avantageux pour les compagnies de prêts jusque vers 1960: en 1952, lorsque la loi fut votée, le taux d'intérêt officiel au Canada était de 4%. Il n'en va plus ainsi aujourd'hui. D'autant que certains organismes de protection des consommateurs surveillent les opérations de ces compagnies de plus près depuis quelques années.

Mais il est facile de contourner la loi

- en consentant des prêts qui, avec les intérêts, les frais d'assurances spéciales, etc., excéderont presque toujours les \$1,500 prévus par la législation — montant au delà duquel les dispositions de la loi ne s'appliquent pas;
- en procédant à des entreprises de consolidation et de refinancement perpétuelles qui font sortir des cadres de la légalité.

En 1970, environ 1 million de petits prêts ont été fait au Canada. Il s'agissait, dans 66% des cas, de prêts « refinancés » — de façon illégale dans bon nombre de cas (puisque le « nouvel emprunt » devrait être ajouté à l'emprunt initial et non le supplanter, selon la loi). Les sommes illégalement perçues ainsi chaque année, au Canada, selon une estimation de l'ACEF de Montréal, s'élèvent à plus de \$50 millions !

La plupart de ces compagnies, pour faire face à la concurrence des banques et aux rigueurs relatives de la loi, orientent maintenant leurs efforts du côté du *financement des biens à l'achat*: ententes avec les marchands, publicité, contrats souvent peu corrects et illégaux, étalement des échéances, etc. Il devient souvent fort difficile de démêler les responsabilités quand on veut comprendre comment il se fait qu'un appareil TV-couleurs, « en vente » à \$689 seulement, peut coûter près de \$2,000 après 60 mois... si toutefois l'appareil résiste à l'usure du temps et si le consommateur n'est pas victime d'une saisie avant l'échéance finale. Ce phénomène relativement nouveau du financement des biens à l'achat est en très rapide progression. Les banques sont entrées depuis peu dans la ronde.

2. **Les banques** à charte consentent depuis longtemps déjà ce que l'on peut appeler des prêts à la consommation (par opposition, par exemple, à des prêts hypothécaires). La Banque d'économie de Québec et la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, qui n'étaient pas des « banques à charte », ont longtemps eu une pratique divergente. La première n'est plus; la seconde a élargi peu à peu ses politiques concernant les prêts personnels: elle annonce maintenant ses « prêts règlement ». De sorte que toutes les banques, outre qu'elles consentent des prêts à la consommation, y incitent depuis quelques années par une publicité bien or-

chestrée et maintenant par la distribution (parfois sans sollicitation de la part du client !) de cartes du type *Mastercharge* ou *Carte maîtresse* ! En outre, les banques peuvent maintenant financer les biens à l'achat. La Banque canadienne impériale de commerce a récemment « financé » ainsi des achats de terrains et de cours d'anglais: l'illégalité de certains contrats lui a fait encourir des pertes de l'ordre de \$1 million.

3. **Les caisses populaires** ont voulu favoriser davantage l'épargne, en même temps que l'information et l'éducation des membres quant à l'élaboration d'un budget familial, quant à l'investissement, etc. 1,335 caisses populaires sont aujourd'hui regroupées dans les 10 unions régionales de la Fédération de Lévis (Mouvement Desjardins), tandis que, ayant accédé à l'autonomie en 1946, la Fédération de Montréal compte 33 caisses populaires... généralement plus grosses (l'actif de la Caisse populaire Saint-Alphonse dépasse les \$30 millions). En grossissant, les Caisses ont eu tendance à imiter les agissements des banques et à s'aligner peu à peu sur leurs pratiques.

Certaines initiatives récentes de la Fédération de Montréal cherchent toutefois à ramener à la surface les intentions originelles en favorisant la participation du personnel et des membres au *mouvement* des Caisses populaires et en dépassant les perspectives étroites de l'épargne et du prêt pour assurer des services d'information et d'éducation et faire participer les membres à des ateliers ou à des sessions d'études sur divers problèmes d'économie familiale ou coopérative. Mais ces initiatives demeurent encore peu nombreuses.

4. **Les Caisses d'économie**, de fondation plus récente, ont été créées pour réagir contre la tendance des Caisses populaires à copier les banques. La **Fédération des Caisses d'économie du Québec** compte maintenant quelque 200 organismes membres. Ce qui les caractérise, c'est surtout le fait qu'elles sont des « caisses fermées », i.e. réservées aux membres d'un syndicat ou d'un groupe de citoyens. (La Caisse d'économie des Pompiers de Montréal, une des plus importantes, a un actif de l'ordre de \$15 millions.) Orientées résolument, au départ, vers l'épargne et les petits prêts, ces Caisses ont peu à peu évolué, au fil des ans et au rythme de leur grossissement, dans la même direction que les Caisses populaires.

D'où la récente mise sur pied, sur initiative du mouvement syndical (CSN), d'un nouveau régime de **Caisses d'économie des travailleurs réunis**, sur une base régionale (Joliette, Montréal,

voir d'achat collectif, le financement sans intérêt de certains projets et, surtout, l'autogestion. (Voir la description plus détaillée de cette initiative récente dans la colonne voisine.)

Tel est donc, trop rapidement esquissé, l'éventail des institutions qui prêtent au consommateur et, en bien des cas, l'exploitent, en lui prêtant, plus qu'elles ne le servent.

LES CAISSES D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS RÉUNIS

Une idée d'André Lorrain, de la CSN, en voie d'implantation depuis quelques années à peine et qui germe déjà...

Ces nouvelles caisses, à certains égards semblables aux anciennes, s'en distinguent à bien d'autres. Brisant les règles établies du « jeu », elles veulent encourager l'ÉPARGNE comme *instrument de service social*: l'épargne déposée à la caisse des travailleurs ne rapporte pas d'intérêts, mais elle permet de financer sans intérêt des entreprises qui répondent aux besoins réels du travailleur-épargnant: logement, alimentation, travail, loisirs, etc. S'il faut encore parler d'intérêt, il s'agira alors d'un *intérêt social*.

Concrètement, la caisse ne verse aucun intérêt sur l'épargne (du moins jusqu'à \$1,000). Ce qui lui permet

- de consentir des prêts personnels à ses membres à un taux de 1% par mois sur la balance impayée;
- d'offrir gratuitement des services de consultation budgétaire et de consultation juridique à ses membres;
- de négocier des assurances collectives à des taux avantageux pour ses membres;
- de constituer un pouvoir d'achat collectif obtenant aux membres de la caisse des rabais relativement importants (déjà négociés pour ce qui a trait aux automobiles, à la peinture, à l'huile à chauffage);
- de financer sans intérêt des entreprises répondant aux besoins des travailleurs: à Québec, un village vacances-famille ayant accommodé 250 familles en 1972 et près de 550 familles en 1973, deux garages coopératifs...

La constitution d'une Fondation de développement coopératif et social, incorporée en février 1973, complète le système et entend favoriser l'obtention de ses objectifs majeurs. Les membres des syndicats participants sont invités à y verser 1% de leur salaire annuel... pour permettre à la Fondation de soutenir les caisses et leurs projets par des prêts sans intérêt.

L'essentiel: l'AUTOGESTION, dont l'apprentissage se fait petit à petit. Les caisses d'économie des travailleurs sont déjà implantées à Joliette, à Montréal, à Québec et à Saint-Jérôme; les diverses expériences de participation/autogestion y sont prometteuses.

Québec, Saint-Jérôme), visant, par delà l'épargne, à permettre l'accès des travailleurs à des services gratuits de consultation budgétaire et de consultation juridique, l'utilisation d'un pou-

III — LE CONSOMMATEUR ET LA LOI

Face aux grandes entreprises de production et de distribution recourant massivement à une publicité sans cesse plus envahissante, ayant souvent à lutter contre des institutions financières qui cherchent à l'exploiter plus qu'à l'aider, que peut faire le consommateur, sinon s'endetter? Il ne suffit pas ici de faire appel au sens des responsabilités des uns et des autres. Les rouages du système sont à ce point complexes que le libre exercice d'un choix éclairé et responsable n'est guère possible si le législateur ne vient pas déterminer les règles du jeu pour protéger les intérêts du consommateur.

Qu'en est-il, au juste, à ce chapitre? Il existe deux lois ayant quelque importance:

- la **Loi des petits prêts** (Ottawa), 1952;
- la **Loi de protection du consommateur** (Québec), 1972.

Il a été question de la première de ces lois à propos des compagnies de petits prêts; nous n'y reviendrons donc pas ici. Au sujet de la seconde, on peut faire rapidement les observations suivantes:

1. La loi a une portée fort restreinte. Elle régleme certains secteurs de la consommation où les abus étaient particulièrement criants: activités des vendeurs itinérants, des vendeurs d'autos usagées; et elle interdit les ventes pyramidales. Mais les nouvelles réglementations n'ont guère changé la réalité... et tout continue à peu près comme avant. Il est significatif de constater que, en dépit d'une lutte menée par l'Office de protection du consommateur, avec le concours d'avocats qualifiés, contre les compagnies recourant au système de vente pyramidales, les plus anciennes et les plus connues de ces compagnies existent encore et continuent leurs activités!

2. La loi comporte en outre des « trous » de grande importance: elle rend les contrats obligatoires entre vendeurs et acheteurs sans instituer de mécanismes de contrôle; elle ne régleme pas la vente au comptant, ni la vente

dans les « salons » de la femme ou de l'auto, ni les procédures de collection, ni la publicité... Et son article 113 exonère le vendeur de ses éventuelles erreurs ou omissions « de bonne foi »! Etc.

3. En outre, l'Office de protection du consommateur — 381-8555 — n'a pas réussi à entrer vraiment en contact

L'OFFICE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR: 381-8555?

On y reçoit, dit-on, 85,000 appels par année. Avec environ 250 jours ouvrables par année, cela fait 350 appels par jour...

L'IPIC dit avoir tenté 300 fois de communiquer avec l'Office de protection du consommateur, en composant 381-8555, durant septembre, octobre, novembre et décembre 1973... sans pouvoir obtenir jamais la communication.

L'ACEF de Montréal s'est essayée au même jeu, sans plus de succès.

Si vous avez quelque grief à faire entendre, soyez patients... et re-re-re-recomposez 381-8555, en essayant également, si vous voulez, 8556, 8557, 8558. Bon succès!

Ou, de guerre lasse, composez 873-6712 ou 873-5449!

avec la population qu'il doit informer et dont il doit faire respecter les droits et promouvoir les intérêts.

La loi s'avère donc nettement insuffisante si l'on veut vraiment assurer la protection du consommateur... et non pas la seule protection de la consommation.

Est-il possible de donner au consommateur des instruments juridiques valables? Sans aucun doute, si l'on est prêt à y mettre le prix (électoral) et l'inventivité créatrice nécessaires. Un instrument efficace parmi d'autres serait celui de la reconnaissance du principe

de l'action collective (*class action*). Ce principe, dans le droit américain, reconnaît au consommateur qui s'estime lésé le droit et la possibilité d'intenter des poursuites au nom d'un seul consommateur ou au nom d'un groupe de consommateurs éventuellement victimes d'une fraude identique. La cour a juridiction pour décider de la vraisemblance d'un droit lésé ou d'un tort causé concernant un groupe de citoyens consommateurs. Après quoi la cause peut être entendue au nom de tous les consommateurs lésés dans leurs droits et victimes de fraude. Depuis 1966 et surtout depuis 1969, on compte par milliers les causes de cette nature qui ont été entendues aux USA. Si telle compagnie de production ou de distribution ou de services est jugée coupable, elle doit rembourser toutes les personnes victimes de la fraude reconnue ou, si la chose s'avère impossible, compenser pour la perte encourue par le groupe en cause par une « subvention » — de même ordre en termes de \$ que si elle remboursait tous et chacun — à un service quelconque d'aide sociale, dans un domaine connexe à celui dans lequel la fraude a été commise. C'est ainsi, par exemple, qu'une compagnie de produits pharmaceutiques, reconnue coupable de fraude à l'égard d'un groupe de consommateurs, pourra être condamnée à verser des sommes substantielles dans un fonds d'aide aux victimes de la thalidomide, ou dans un fonds de recherche sur le cancer, etc.

On comprend aisément l'importance de semblable disposition juridique. Quel intérêt le consommateur peut-il avoir à

intenter les poursuites judiciaires appropriées — ou même à faire simplement les démarches requises pour une plainte à l'Office de protection du consommateur! — après avoir noté qu'il manque à peu près régulièrement un once de jus de pomme ou de savon pour la lessive dans les contenants de ces produits qu'il vient d'acheter? Va-t-il encourir des frais énormes pour tenter d'obtenir une compensation ridicule? La possibilité qu'une action collective soit intentée pourrait sans doute éviter bien des fraudes, les fraudeurs pouvant prévoir qu'il leur en coûtera éventuellement fort cher... Le ministre des Institutions financières du Gouvernement du Québec s'était engagé, en 1972, à faire reconnaître le principe de l'action collective dans une législation à cet effet. Les ACEF viennent récemment de lui rappeler sa promesse d'il y a 15 mois³: une législation visant à la protection du consommateur ne saurait avoir de « dents » sans une semblable reconnaissance.

Sans doute faut-il compter avant tout sur l'éducation pour éveiller la conscience critique du consommateur. Mais les instances juridiques et institutionnelles demeurent importantes, indispensables même: les enjeux collectifs sont ici trop graves pour que l'Etat législateur puisse se défilier.

3. Cf. *Le Réveil du consommateur*, 2/8 (1973), p. 33.

POLLUTION,

ÉPUISEMENT DES RESSOURCES,

EXPLOITATION DU TIERS-MONDE :

LES DÉCHETS DE LA CONSOMMATION

Les déchets et les sous-produits ne créent pas de difficulté spéciale aussi longtemps qu'on trouve le moyen de les utiliser, c'est-à-dire de les réintroduire dans le cycle de la production et de la consommation... Là où les déchets de la consommation deviennent encombrants, c'est au moment où ils s'avèrent inutilisables et constituent même une menace pour l'existence humaine. Ils causent alors ce qu'on appelle aujourd'hui la *pollution*... Passé un certain seuil, celui justement que le développement industriel a permis à l'humanité de franchir, le volume et la nature des déchets qui s'accumulent font peser une menace extrêmement grave sur l'équilibre écologique de la planète et, par voie de conséquence, sur la vie humaine elle-même.

...

En marge de la pollution, il ne sera pas hors de propos de mentionner l'épuisement progressif des réserves — épuisement au plan de la planète Terre — auquel notre civilisation est acculée à plus ou moins brève échéance. Cet épuisement découle lui aussi en droite ligne de la société de consommation. C'est en effet le rythme ultra-rapide de la consommation qui est ici en cause. Il est clair que les ressources terrestres ne sont pas infinies...

...

Il faut également inscrire au chapitre des déchets et des retombées les immenses ravages que cause notre civilisation dans le domaine culturel. J'entends ici culture de manière large pour viser tout à la fois l'exploitation éhontée à laquelle les pays riches soumettent les pays du tiers monde, ainsi que l'appauvrissement spirituel dont toutes les sociétés sont victimes, sans exception la nôtre.

...

Ces déchets que sont la pollution et l'asphyxie spirituelle condamnent la société de consommation... Les valeurs de justice et de paix ne sont aucunement garanties par la société de consommation; elles procèdent de la solidarité humaine qui, en termes religieux et bibliques, se fonde sur une commune filiation divine.

Roger Lapointe, *Regard sur la société de consommation*, Montréal, OCO/Fides, 1973, pp. 19-20.

LE COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR

UNE APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE
par Georges M. Hénault

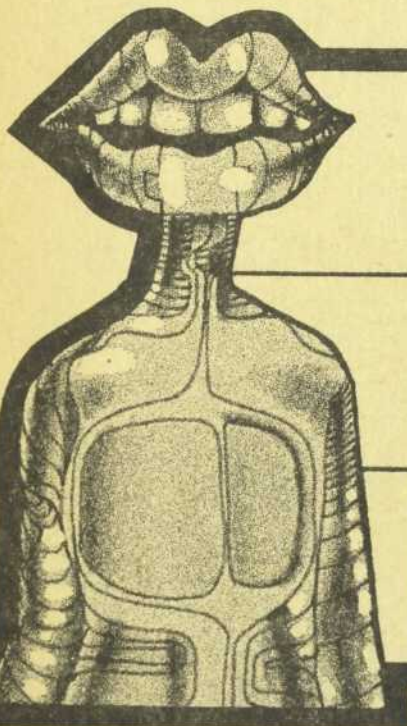
Le comportement du consommateur à l'achat et les implications de son comportement sur le marché canadien

En vente dans toutes les bonnes librairies et chez l'éditeur



les presses
de l'université du québec

3465, rue Durocher, Montréal, Qué., H2X 2C6
Tél.: (514) 876-8054



4

CONSOMMATION

ÉPARGNE et

INVESTISSEMENT

Une analyse économique

par

Irénée Desrochers

Pas de consommation sans revenu. Pas de revenu sans production. Pas de production sans investissements. Au Canada et au Québec, pas d'investissements suffisants sans investissements étrangers. Pas d'investissements étrangers sans une dette internationale; et, malgré tous les avantages de cet apport,

les investissements étrangers ne vont pas sans de sérieux inconvénients. De toute façon, pas d'investissements suffisants sans suffisamment d'épargne. L'épargne n'étant pas autre chose que cette partie du revenu qui n'est pas consommé, posons la question: consommateurs, que décidons-nous ?

ÉPARGNE ET INVESTISSEMENT: NOS RESPONSABILITÉS

— lettre aux consommateurs

par Irénée Desrochers

I — CONSOMMATION ET INVESTISSEMENT

Il ne suffit pas de se poser quelques questions touchant directement ses dépenses personnelles en biens et services, sa propre consommation. Ce serait avoir bien courte vue, mettre peut-être en danger le palier futur de son niveau de vie et de sa consommation. Car ce revenu que l'on dépense si généreusement, ou si péniblement, selon le cas, il faut bien le gagner. Quels sont les facteurs économiques qui l'assurent? Faut-il faire l'autruche ou se poser quelques bonnes questions ?

C'est alors qu'on est forcé d'élargir ses horizons et de nécessairement prendre en considération les interrelations entre la consommation et bien d'autres réalités économiques. La première prise de conscience de ces interdépendances sérieuses, c'est que son problème personnel de revenu et de consommation est au fond un problème collectif.

On débouche alors, la plupart du temps sans trop le savoir, dans ce qui s'appelle les « comptes nationaux », instrument extrêmement précieux pour une réflexion un peu plus sérieuse sur nos problèmes apparemment personnels.

Dans ces comptes nationaux, on voit mieux le rapport entre la dépense globale de consommation et la production nationale qui assure les diverses formes de revenus et leur niveau. Le niveau de la production nationale est en rapport avec celui de votre revenu. L'écart entre le *potentiel* de l'économie, ce qu'elle *pourrait* produire en

situation de plein emploi, et le niveau actuel, observé, de la production nationale, peut expliquer, outre un manque à gagner, une capacité diminuée de négocier des augmentations de salaire, des grèves, du chômage, etc. L'individu ne s'en rend peut-être pas toujours compte, mais c'est au niveau de la collectivité une question de milliards de dollars dont vous avez votre part à perdre ou à gagner, à faire perdre ou à faire gagner. Quelques chiffres, en partant, permettent un peu de se « placer » et de voir les ordres de grandeur. Du côté de la production et du revenu, disons que le produit national brut (PNB) du Canada, au troisième trimestre de 1973, roulait à une allure de 119 milliards de dollars par année, avec un revenu national net (au coût des facteurs de production) de 91 milliards. Du côté de la dépense nationale brute, signalons une dépense personnelle en biens et services de consommation de 70 milliards (sans parler des dépenses publiques courantes en biens et services de 23 milliards) et un investissement fixe total (la dépense pour la formation brute de capital fixe) de près de 27 milliards. Ce choix de chiffres, tirés de tableaux différents, ne permet pas évidemment, par une simple addition quelconque, de tirer n'importe laquelle conclusion.

Norme et objectifs pratiques

Le Conseil économique du Canada (CEC) propose aux Canadiens des objectifs de croissance de l'économie.

Pour 1974 et 1975, il propose une croissance du PNB en termes réels, c'est-à-dire en dollars (1961) de valeur constante, de 6 pour cent par année, chaque fois par rapport à l'année précédente. Ceci permettrait une augmentation des dépenses personnelles de consommation (toujours en dollars constants) de 5,9 pour cent chaque année¹.

Le *potentiel*, ce que l'économie pourrait produire avec un plein emploi, est défini en fonction d'une certaine norme pratique: c'est un taux de chômage moyen pour tout le Canada de 3,8 pour cent par année. Ce taux de chômage est considéré comme approprié, dans une économie dont le « modèle » a été élégamment baptisé *Candide*. Tel écart, entre le PNB potentiel et le PNB observé dans les faits, implique, d'après *Candide*, qu'on peut conclure à telle perte de dollars dans le revenu, en particulier le revenu disponible pour la consommation... ou pour l'épargne. Puisque le potentiel est ainsi défini en fonction d'un taux de **chômage**, le taux de chômage est donc une clef exceptionnellement importante, en rapport avec le niveau du revenu possible, même des non chômeurs.

De tous les indicateurs économiques pouvant influencer sur le niveau possible du revenu, l'un des plus déterminants et des plus sensibles est l'**investissement** total. La somme et le taux d'augmentation de cet investissement global soutiennent le niveau de la production nationale, source du revenu. C'est un multiplicateur. Le CEC, avec *Candide*, propose comme objectif à moyen terme, pour 1974 et 1975, une moyenne d'augmentation de l'investissement fixe total, sur l'année précédente, de 9 pour cent chaque année, en dollars constants de 1961.

Le CEC vous donne un petit dessin, un graphique², où vous êtes censés visualiser, d'après l'écart entre une ligne continue et une ligne en pointillé, ce que représente en milliards de dollars de 1961 la perte due aux écarts entre la production potentielle et la production actuelle. Le Conseil semble vouloir être bien discret en ne nous donnant pas le « Tableau » statistique correspondant à ce graphique. Ce tableau indiquerait des montants de dollars chiffrés qui parlent davantage à une bonne partie du public. Les milliards de dollars perdus, chaque année, et la somme de ces milliards perdus cumulativement pendant une période donnée, depuis, disons, 1956, ou même depuis 1966 seulement, feraient

ouvrir un peu plus les yeux. Ce n'est pas que le peuple ne comprendrait pas; c'est plutôt qu'il pourrait être trop scandalisé en comprenant mieux. Le graphique pourrait peut-être paraître une façon paradoxale de dissimuler la vérité, puisque, — une image valant mille mots, dit-on, — le graphique en dit pourtant beaucoup moins que n'en révélerait le tableau des chiffres qui y correspondent.

1972 : une perte de \$4.3 milliards

Essayons d'illustrer comment le CEC pourrait encore mieux nous faire comprendre l'importance de ce potentiel et de l'écart historique entre ces potentiels successifs et les PNB actuellement réalisés.

Prenons comme exemple l'année 1972, la dernière pour laquelle nous ayons en ce moment les chiffres les plus précis. Le CEC nous dit que l'écart calculé entre le niveau actuellement observé et le niveau potentiel du PNB était alors d'environ 3,9 pour cent du PNB réel en dollars constants de 1961. Sauf erreur, l'écart de 3,9 pour cent (entre le PNB potentiel de 1972 selon *Candide* et un PNB actuel qui s'élevait à 71,7 milliards de dollars (1961) constants) veut dire une perte sèche approximative, en cette seule année 1972, de 3 milliards de dollars 1961 et une perte d'environ 4,3 milliards en dollars courants de 1972. Si ces calculs sont suffisamment exacts, il me semble que c'est ce genre de conclusions chiffrées (même si c'est une approximation à l'intérieur d'une « zone » plutôt qu'une démarcation précise³) qu'il faudrait présenter aux citoyens que le CEC représente auprès du gouvernement.

Que de choses on pourrait faire, pour le progrès social et des investissements prioritaires bien à nous, avec 4,3 milliards de dollars de plus dans une seule année! Comme le taux de la consommation personnelle était à peu près de 60 pour cent du PNB en 1972, il faut dire aux citoyens que,

cette année-là, ils ont tout simplement perdu, en tant que consommateurs, dans leurs dépenses personnelles de consommation, 2,5 milliards de dollars courants de 1972. Mais n'oublions pas la norme indicatrice de 3,8 pour cent de chômage: en 1972, le taux de chômage moyen pour tout le Canada fut de 6,3 pour cent. La perte totale de \$4,3 milliards n'est donc pas si étonnante.

Il reste que même la norme de 3,8 pour cent de chômage par année est en soi discutable. Il faut se rappeler que, à ses débuts, le CEC lui-même s'était fixé comme objectif 3 pour cent seulement de chômage. Il trouve peut-être aujourd'hui qu'il a été un peu ambitieux et qu'il faudrait reformuler certains objectifs. En 1973, a-t-il vraiment accepté comme objectif à long terme la norme du modèle *Candide*: 3,8 pour cent de chômage? Au plan de l'*équité*, doit-on se contenter d'être « réaliste » en acceptant une norme de 3,8 et un objectif concret à moyen terme de 4,5 pour cent de chômage par année pour 1974 et 1975?

L'augmentation de l'*investissement fixe total*, en 1972, n'a été que de 3,6 pour cent en terme réels (dollars 1961 constants), alors que l'objectif était de 9 pour cent en termes réels. Les 22,313 milliards investis en formation brute de capital fixe représentaient 21,5 pour cent du PNB de cette année-là. Le taux de chômage de 1972 étant de 6,3 pour cent, il devient clair que le taux d'investissement en pourcentage du PNB aurait dû monter jusqu'à peut-être un peu plus de 25 pour cent. En un mot, nos investissements, en comptant les nôtres et tous ceux que font les étrangers ici, sont nettement insuffisants.

Consommateurs, comment pouvons-nous obtenir encore plus d'investissements? Choisirons-nous d'investir et d'épargner nous-mêmes davantage? Ou faudrait-il nous contenter d'aller chercher ou « quêter » encore plus de capitaux à l'étranger?

II — LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET LES NÔTRES

A ce problème du niveau insuffisant d'investissement pour la croissance normale de notre économie, se rattachent d'autres problèmes très sérieux. Ceux, par exemple, soulevés par la propriété et le « contrôle » de ces investissements par des étrangers, étrangers qu'on appelle techniquement les « non résidents ». L'un de ces pro-

blèmes est un problème *national*. Il n'y a pas que des avantages à « accueillir » les capitaux étrangers.

1. CEC, Dixième exposé annuel, Ottawa, 1973, p. 62. Il y est question de CANDIDE, mot « français » qui est une abréviation de *Canadian Disaggregated Interdepartmental Econometric Project*.

2. *Ibid.*, p. 80.

3. *Ibid.*, p. 61, note 6.

30 années de crédit à la consommation au Canada

Comparaison des créances actives détenues par une sélection de créanciers en 1942 et en 1972 — en millions de dollars.

- Financement des ventes à tempérament (compagnies de finance)
\$ 17 → \$ 1,025 millions
- Prêts consentis par les compagnies de prêts
\$ 17 → \$ 1,621 millions
- Prêts personnels consentis par les banques
\$ 69 → \$ 7,174 millions
- Prêts sur polices d'assurance-vie
\$ 189 → \$ 800 millions
- Prêts consentis par les « Credit Unions » et les Caisses populaires
— → \$ 2,000 millions
- Magasins (crédit)
\$ 170 → \$ 1,763 millions
- Autres émetteurs de cartes de crédit
— → \$ 233 millions
- Services d'utilité publique
— → \$ 231 millions
- Total \$ 462 → \$ 14,848 millions**

Le total du crédit à la consommation est donc passé, en trente et un ans, de moins de 0,5 milliard de dollars à près de 15 milliards.

Chiffres fournis par Statistique Canada: *Crédit à la consommation*, Ottawa, novembre 1973.

Note: « On ne dispose d'aucune statistique sur les autres formes de crédit à la consommation, comme les prêts entre particuliers, les honoraires médicaux, les mémoires de dentistes ou d'autres membres des professions libérales impayés, ou les dettes envers les clubs, hôpitaux ou autres établissements dispensant des services personnels. — Une enquête de Statistique Canada indique que le crédit à la consommation intervient pour environ 24% de la dette personnelle, les hypothèques sur résidence pour 68%, et d'autres dettes diverses pour 8%. » (*Ibid.*, p. 3.)

Voyons d'abord quelques chiffres qui donnent une petite idée de la situation concrète.

Le tableau de bord actuel

Le solde de la dette internationale nette accumulée du Canada, la dette privée et publique totale, et le poids à porter qu'elle représente découlent de la relation entre deux grandes données: d'un côté, le total des engagements canadiens bruts (le passif) à l'égard de l'étranger, en très grande partie à long terme; de l'autre côté, le total des actifs bruts des canadiens à l'étranger.

Le passif brut. — Au passif brut, nous avons, en 1969, des engagements bruts à l'égard de l'étranger s'élevant à 46,9 milliards de dollars: ce montant était constitué par 41,6 milliards d'investissements étrangers à long terme au Canada, par 2,2 milliards représentant la part nette des étrangers dans les avoirs canadiens qui sont en dehors du Canada, et, pour le reste, par 3,2 milliards en engagements canadiens à l'égard de l'étranger, mais à court terme⁴.

Pour donner une idée du degré de propriété étrangère des investissements au Canada, disons, d'après les plus récentes statistiques sur ce point⁵, que, à la fin de 1969, dans la valeur comptable des capitaux à long terme utilisés dans certaines activités au Canada totalisant 85 milliards de dollars, les Canadiens étaient propriétaires (il s'agit bien ici de la vraie propriété, et non encore de « contrôle » des capitaux, concept plus large) de 65 pour cent et les étrangers de 35 pour cent de ces capitaux. Ceci est une grande moyenne pour un vaste ensemble. Dans certains secteurs particuliers, en effet, le pourcentage de la propriété étrangère est très élevé. En voici seulement quelques exemples: les non-résidents possèdent 66% des capitaux dans l'industrie du caoutchouc, 87% dans celle de l'automobile et des pièces, 75% dans l'aluminium, 67% dans les produits chimiques, 63% dans le pétrole et le gaz naturel.

Actifs bruts des Canadiens à l'étranger. — Pour conclure à la dette internationale nette du Canada, il faut tenir compte de l'actif des Canadiens, de leurs avoirs bruts à l'étranger. A la fin de 1969, ces avoirs bruts se chiffrent à 18,8 milliards, dont à peu près 10,4 à long terme et jusqu'à 8,3 milliards à court terme.

La dette nette des Canadiens, à la fin de 1969, était donc de 28,2 mil-

liards; et à la fin de 1972, elle était probablement rendue à environ 29,9 milliards.

Conséquences de cette situation

Il n'est pas question de nier les grands avantages économiques de ces investissements étrangers au Canada. Ils exercent en général une influence sur notre croissance économique, contribuent à l'augmentation de notre emploi et à la hausse de notre niveau de vie. Mais les désavantages qui existent de fait doivent néanmoins nous amener à nous poser la question suivante: sans renoncer aux capitaux étrangers que nous utilisons et dont nous avons besoin, ne pourrions-nous pas songer à en alléger graduellement le poids en augmentant un peu notre part de l'investissement total qui se fait au Canada? Nous devons compléter les investissements étrangers; ne pouvons-nous pas graduellement les diminuer, sinon en chiffres absolus, du moins en part relative?

Le service de cette dette internationale devrait, en effet, paraître aux consommateurs canadiens un poids assez important à porter. Selon les comptes nationaux, les revenus de placements versés aux non-résidents sont actuellement au rythme d'environ 2,5 milliards par année, dont \$1,6 milliard qui leur sont payés sous forme d'intérêts et de dividendes.

Sources de financement

De plus, pour essayer de mieux percevoir la puissance des investissements étrangers au Canada, il faut analyser la structure des sources globales de financement que ces étrangers utilisent, au moment même où ils se servent de nos ressources naturelles, de notre main-d'œuvre et même de nos capitaux, pour en tirer leur profit.

Le stock des capitaux étrangers utilisés au Canada sous forme de ce que l'on appelle l'investissement direct est celui qui, par définition, permet aux non-résidents de « contrôler » l'entreprise. Si l'investissement des étrangers n'est pas suffisant pour leur permettre le « contrôle », on dit alors que c'est un investissement ou un placement de portefeuille. En gros, pour Statistique Canada, il y a un investissement direct quand il y a un « contrôle » par l'intermédiaire des actions ordinaires votantes

4. Statistique Canada, *Canada's International Investment position 1926 to 1967*, p. 19; *Annuaire du Canada*, 1972, p. 1311.

5. *Le Quotidien de Statistique Canada*, 16 oct. 1973, pp. 2-5.

détenues par des non-résidents en nombre suffisant pour leur donner en fait le contrôle⁶. Ainsi, dans l'industrie du caoutchouc, les étrangers contrôlent 99% des capitaux utilisés au Canada, bien qu'ils n'en possèdent que 66 pour cent; dans l'industrie de l'aluminium, ils en contrôlent 100% tout en n'étant propriétaire que de 75 pour cent⁷.

La valeur comptable des capitaux que les étrangers contrôlent au Canada inclut donc non seulement le stock des *nouveaux* investissements qu'ils ont eux-mêmes injectés ou investis, d'année en année, de l'extérieur, mais un ensemble plus vaste encore que constituent d'autres capitaux, générés cette fois à l'intérieur même du Canada. Le Rapport Gray, sur la maîtrise économique de notre milieu national⁸, a donné des chiffres, pour la période de 1946 à 1967, décrivant le financement assez révélateur qui a permis l'expansion du secteur de notre économie contrôlée par l'étranger. Pendant cette période de 21 ans, dans une valeur comptable brute de 43,9 milliards de dollars accumulés sous le contrôle étranger, il n'y a que 9,7 milliards d'accumulés qui soient des entrées *nouvelles* au Canada en provenance de l'étranger, c'est-à-dire seulement 22 pour cent. Cette dernière proportion a eu tendance à diminuer depuis 1960: elle ne fut que de 19% de 1960 à 1967. Le reste des capitaux contrôlés par l'étranger se répartit comme suit au cours de la même période de 21 ans: les profits *non-distribués*, générés au Canada et réinvestis ici pour l'expansion, se chiffrent à 8,3 milliards; les capitaux *canadiens* obtenus par l'étranger sur le marché canadien des capitaux s'élèvent à 5 milliards; 1,5 milliards proviennent d'autres sources. Aux 24,5 milliards déjà énumérés (9,7 + 8,3 + 5,0 + 1,5), s'ajoutent 17,6 milliards pour les provisions d'*amortissement* du capital, et 1,8 milliards pour les allocations d'*épaulement*, le tout donnant le grand total de nos 43,9 milliards sous « contrôle » étranger. On voit donc que ce sont les **Canadiens** qui *financent* en bonne proportion les investissements qui sont *contrôlés* par l'étranger. Les étrangers pratiquent donc chez nous un type d'autofinancement qui doit être pris dans un sens plutôt large. Les non-résidents ne sont pas généreux que pour nous.

Ces dernières considérations sont d'autant plus importantes que ceux qui exercent un tel contrôle — ces sociétés ou puissances multinationales — reçoivent parfois de nos gouvernements fédéral et provinciaux diverses formes

d'aide financière: subventions, primes à l'investissement, avantages fiscaux ou exemptions d'impôts, amortissements accélérés souvent considérés bien en excès du coût réel de la dépréciation, allocations d'épuisement souvent considérées comme excessives, prêts à faible intérêt, exemptions de remboursement d'une partie des emprunts, et d'autres services payés par les contribuables canadiens. Tout cela, parce que ces firmes multinationales « n'ont pas pu obtenir *ailleurs* l'aide financière requise à des termes et conditions *raisonnables* »! Ces sociétés-mères étrangères, par l'intermédiaire de leurs filiales incorporées et de leurs succursales non incorporées, font trop souvent partie du club que, dans un système de « bien-être social » pour ces « pauvres » compagnies, on a surnommé, pas trop méchamment parce que l'expression contient assez de vérité, nos « **welfare bums** ». Nos propres coopératives reçoivent-elles une aide comparable et proportionnée ?

Dépendance économique

La dépendance économique du Canada causée par ce vaste contrôle s'accompagne d'un **package**⁹, qui inclut des dépendances sérieuses dans toutes sortes de domaines: la recherche, la technologie, la capacité de prendre des risques, le *know-how* du management, les économies d'échelle, l'accès à des marchés, etc. Tout cela comporte des effets sur la concurrence avec les entreprises que les Canadiens eux-mêmes contrôlent.

Le *pouvoir* de ces compagnies pluri-nationales représente, encore une fois, de grands avantages pour nous, mais il a besoin d'être à son tour suffisamment « contrôlé » face aux sérieux inconvénients qu'il présente. Comment maximiser ces avantages et minimiser les désavantages ? Voilà le problème concret à résoudre.

Parmi les désavantages de la dépendance économique, il y a (au delà d'une bonne part du coût de la pollution et des dommages à l'environnement) l'effet sur l'évolution de la structure industrielle et même de la structure d'ensemble de notre économie, nos structures économiques restant en grande partie captives dans les mains des non-résidents. Est-il étonnant, quand les centres importants de décision sont ailleurs qu'au Canada, que nos intérêts particuliers soient au besoin sacrifiés à des intérêts que la société-mère étrangère, qui lorgne ailleurs qu'au Canada, considère comme

plus importants pour elle-même ? Pour le coup, malgré un désir *général* d'expansion à *long* terme au Canada, des fermetures totales ou partielles d'entreprises ici, ou leur non expansion, contribueront de façon sérieuse à empêcher notre économie d'atteindre son potentiel de production et de réaliser le plein emploi. C'est tout de même un fait, et il faut finalement se rendre à l'évidence, notre taux de chômage a été habituellement excessif depuis une vingtaine d'années, alors même que nous connaissions une invasion de capitaux étrangers apparemment bien grande. La vérité cuisante et paradoxale, c'est que, en réalité, l'entrée nette de *nouveaux* capitaux d'investissement et de placements à long terme venant de l'étranger n'a **pas** été suffisante pour assurer le plein emploi et la réalisation de notre potentiel de production nationale. C'est du moins l'une des hypothèses à envisager, celle de ceux qui favorisent, comme le grand remède par excellence, l'entrée des capitaux étrangers telle qu'elle a eu lieu. Elle nous a laissés globalement et habituellement avec des écarts trop grands entre la production nationale effective et la production potentielle, écarts qui représentent des pertes économiques énormes. De 1952 à 1972 inclusivement, en 21 ans, le taux de chômage au Canada a été, en moyenne, de 5% par année (6,7% au Québec), c'est-à-dire régulièrement de 2% de trop, si on choisit la première norme du CEC: 3% de chômage, et de 1,2% de trop, si on choisit la norme présente de Candide: 3,8 pour cent. Pendant cette même période, le total de l'investissement étranger à long terme au Canada a *augmenté* de 40 milliards de dollars (les entrées de nouveaux capitaux pour l'investissement direct ont totalisé 11,9 milliards)... et les taux de chômage excessif signalés plus hauts permettraient à Candide de calculer, dans le temps de le dire, la somme accumulée hautement intéressante, pour ne pas dire fantastique, que le Canada a perdue pendant ces 21 ans.

Inflation, chômage et stagflation

Ce taux de chômage, indicateur si significatif, est relié au problème de

6. *Ibid.*, 16 oct. 1973, p. 3.

7. *Ibid.*, 16 oct. 1973, p. 5.

8. *Le Rapport Gray sur la maîtrise économique du milieu national*, Montréal, Leméac/Le Devoir, 1971, p. 39.

9. *Statistique Canada, Canada's International Investment Position 1926 to 1967*, p. 26.

l'inflation. En commentant le fait que, pendant la décennie 1960-1970, le taux moyen de chômage a été de 5,2% et le taux moyen de la hausse des prix, de 3,2%, le Conseil économique du Canada, tout en nous avertissant que les liens entre le taux de chômage et les variations des prix sont à son avis complexes et indirects, n'en affirme pas moins: « Lorsque nous nous rapprochions de l'objectif quant au chômage, nous nous en éloignons quant aux prix. Lorsque les prix évoluaient de façon satisfaisante, le taux de chômage tendait à se détériorer considérablement »¹⁰.

Mais nous en sommes maintenant rendus à connaître *simultanément* une certaine stagnation relative de l'économie et une mesure d'inflation franchement trop forte. C'est ce que l'on a surnommé la « stagflation ». Ces dernières années, ce phénomène intrigant semble se prononcer chez nous.

L'année 1973 vient de nous offrir un spectacle curieux. Considérée comme une année excellente pour la croissance du PNB (une croissance réelle d'environ 7% au Canada), 1973 nous a pourtant laissés *en même temps* avec un taux moyen de chômage de 5,6% pour le Canada, ce qui reste un chômage encore excessif (même s'il est plus bas que le 6,3 de 1972), et une augmentation *moyenne* des prix à la consommation de 7,6% (une augmentation *totale* des prix à la consommation, pendant l'année 1973, de 9,1%).

Investissements au Québec

Tout cela est dit pour le Canada dans son ensemble. C'est de loin la première préoccupation de Candide. Mais qu'en est-il du Québec en particulier? Faut-il fermer les yeux sur les problèmes plus aigus des Québécois, sous prétexte qu'une *moyenne* nationale à travers tout le Canada a été quasiment atteinte, — quand elle l'est, — à cause de l'Ontario et de la Colombie britannique qui se pourlèchent sur leur perchoir au-dessus de cette fameuse moyenne? Et si la norme nationale n'est à peu près jamais atteinte au Canada, qu'en sera-t-il de la détresse du Québec? Quand, pour le Canada dans son ensemble, le taux d'*investissement*, malgré l'augmentation de tous les capitaux étrangers utilisés et de tous les capitaux canadiens utilisés par des non-résidents au Canada, est nettement insuffisant, que faudra-t-il dire et faire du taux des

investissements au Québec, quand le taux du chômage y est assez supérieur au chômage moyen du Canada? Le Québec a-t-il droit lui aussi au respect d'une norme? Et laquelle? Ou doit-il se consoler — « *poor soul* » — du fait que la moyenne du Canada s'est peut-être, mais pas souvent, rapprochée de la norme?

Le public québécois en est réduit trop souvent, faute d'information, à réfléchir et à calculer sur bon nombre de ses problèmes, en partant du fait que le PNB du Québec est assez proche de 25% du PNB du Canada. Si le PNB du Québec est le quart de celui du Canada, le problème du Québec, pense-t-on, serait le quart de celui du Canada. Mais tel n'est pas toujours le cas, loin de là. Ce genre de calcul est souvent trop « primitif » pour servir à établir une véritable politique économique pour le Québec.

Comment appliquez-vous au Québec les objectifs chiffrés et la norme du CEC pour l'ensemble du Canada? Et quels sont les *objectifs chiffrés* et quelle est la norme, publiés *par le Québec*? Mystère! *A riddle wrapped up in an enigma*, dirait Winston Churchill.

Pour le Québec, qu'en est-il de 1973, la meilleure année, a-t-on dit, de l'histoire du Québec depuis 25 ans? Les chiffres, même préliminaires, mais peut-être un peu plus récents que ceux qu'a pu offrir au public M. Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, au moment de sa conférence de presse du 16 décembre dernier, indiquent que le PNB du Québec pendant 1973 a augmenté d'environ 14 pour cent en dollars courants et d'environ 7,5% en termes réels. C'est très beau. Les immobilisations totales au Québec en 1973 ont dû augmenter à peu près de 14,8 pour cent en dollars courants, et probablement d'à peu près 8,3% en termes réels. Cela paraît encore très bien. Mais le taux moyen de chômage au Québec, pendant cette année des plus glorieuses, fut (d'après les derniers chiffres) de 7,5 pour cent. « *Something is rotten in Denmark* », disait Shakespeare. Encore une fois, quels sont les objectifs chiffrés et la norme du Québec pour le Québec? Ce taux de chômage indique que le Québec, même en cette année « spectaculaire » de 1973, est assez loin de son potentiel, et que cet écart implique la perte pour le Québec de plusieurs centaines de millions de dollars, en cette seule année, la meilleure depuis 25 ans. En attendant

d'avoir leur propre Candide, les experts du Québec pourront peut-être calculer cette perte en consultant ceux du CEC. Même avec les experts du fédéral, ils ne pourront pas faire les calculs sans *se prononcer* sur les objectifs chiffrés et la norme pour le Québec.

Une conclusion simple et certaine, c'est que les investissements bruts globaux au Québec sont habituellement et hautement insuffisants, qu'ils viennent de n'importe où, du Québec même, du reste du Canada, ou d'ailleurs dans le monde. S'il faut plus d'investissements, il faut plus d'épargne, que cette épargne soit nationale ou étrangère et importée. Consommateurs du Québec, que choisirons-nous?

Il est vrai que le Québec *exporte* lui-même des capitaux: un peu plus de \$10 milliards en 25 ans. Ce phénomène doit s'expliquer par plusieurs facteurs, en distinguant, entre autres choses, les investissements et placements à long terme de ceux qui sont à court terme; les capitaux de risque, des placements offrant plus de sécurité; et en n'omettant pas le fait que des francophones confient des épargnes à des compagnies contrôlées par des anglophones ou des non-résidents dont l'horizon est différent du leur, etc. Le fait brutal est quand même là: le Québec a un besoin criant d'investissements et il exporte présentement des capitaux au rythme *annuel* de quelque 700 ou 800 millions de dollars, quand ce n'est pas plus. Que veulent donc les consommateurs du Québec?

Un problème national pour les francophones

C'est un problème national pour tous les Canadiens, anglophones ou francophones. Des rapports comme le Rapport Watkins et le Rapport Gray l'ont bien mis en lumière, de même que les discussions à la Chambre des communes avant l'adoption de la loi C-132, le 26 novembre dernier, « Loi sur l'examen de l'investissement étranger ».

C'est un problème national pour tous les Québécois, qu'ils soient anglophones ou francophones, néo-canadiens ou non. Car le Québec, comme collectivité (il ne s'agit pas seulement de dettes publiques), a sa propre dette « extérieure » ou « internationale »

10. CEC, *Neuvième exposé annuel*, 1972, p. 95.

nette, privée et publique, de plusieurs milliards. Cette dette découle de sa propre balance des paiements avec l'extérieur, des investissements et placements étrangers dans le Québec de la part de tous ceux, même canadiens, qui ne sont pas des « résidents » du Québec. Cette dette existe avec tout son poids, même si les experts du gouvernement du Québec n'en publient pas le chiffre. Ce n'est probablement pas que ce chiffre soit caché dans un tiroir secret d'un service de recherche ou d'une direction d'analyse et de prévision économiques à Québec; c'est que, plus probablement, nos experts n'ont pas reçu du service fédéral qui s'appelle Statistique Canada les données de base qui permettraient de faire le calcul, ou bien qu'ils n'ont pas encore été en mesure, en partant de ces mêmes données du fédéral, de faire ces calculs. Il ne leur est pas encore possible de le faire par une autre voie.

C'est aussi un problème national pour les francophones du Québec. Étant la majorité au Québec, ils possèdent et contrôlent très peu de l'économie du Québec aux secteurs secondaire et tertiaire. Parlant des établissements canadiens francophones au Québec, le Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme conclut qu'ils « occupent toujours le dernier rang, quelle que soit l'échelle de référence », quand on les compare aux établissements étrangers et aux établissements canadiens anglophones au Québec¹¹.

Les consommateurs francophones du Québec veulent-ils investir davantage dans leur propre pays, dans le type d'investissement qui correspond aux besoins réels du Québec et aux priorités qu'ils favorisent? Et pour cela, veulent-ils épargner davantage?

L'économiste Bernard Bonin, professeur aux Hautes Etudes Commerciales de Montréal, auteur d'une étude sur *L'investissement étranger à long terme au Canada*, avait déjà posé aux Canadiens les mêmes questions vitales qu'on doit poser aujourd'hui aux Québécois:

Le capital étranger est donc largement responsable du développement de l'économie canadienne et de sa structure actuelle. Sans doute, les Canadiens ont démontré, bien que surtout dans des conditions de nécessité urgente, qu'ils pouvaient se charger de développer leur économie. Comment expliquer alors qu'ils ne le fassent pas davantage? Faut-il voir là l'effet du désir des Canadiens de jouir d'un niveau de vie élevé, peu importe que les étrangers en soient res-

ponsables, et de se soucier très peu de « reprendre en mains leur économie »? Est-ce que l'effet de démonstration, dont a parlé Duesenberry, n'a pas incité les Canadiens à calquer, avec des revenus moindres, leur niveau de vie sur celui de leurs voisins, les amenant à préférer la consommation à l'investissement? Pourtant, si l'on tient compte de l'importance des capitaux étrangers investis au Canada, les occasions de profit ne doivent pas manquer.¹²

Problème social de l'avenir

Le problème, avons-nous dit, est un problème national, dans plusieurs sens. Cela ne diminue pas l'importance du problème directement social qui découle de la puissance de nombre d'entreprises. En pratique, les problèmes sont souvent noués ensemble: d'un côté, les capitaux qui manient des anglophones canadiens ou des étrangers et, de l'autre, des travailleurs, en grande partie francophones. Mais strictement, que le capital ou le travail soient francophones, anglophones, canadiens ou étrangers, le problème se repose au plan social d'une tension entre les travailleurs et la puissance du grand capital. Cette dernière puissance est de plus en plus représentée dans la grande entreprise et surtout dans les sociétés multinationales dont on dit souvent qu'elles n'ont aucune patrie.

Les études sur les relations entre les syndicats des travailleurs et les sociétés multinationales sont devenues la mode du jour. Au dernier congrès de la Fédération des Travailleurs du Québec, en décembre dernier, l'un des invités de marque fut l'auteur de plusieurs études importantes sur les multinationales, Charles Levinson.

Il y a peu de questions concrètes qui soient plus importantes et plus actuelles, pour les travailleurs du Québec et leurs syndicats ou unions ouvrières, que celles que leur posent les sociétés multinationales: négociations, grèves, niveau des salaires, conditions de travail, influence de ces puissances sur le taux de l'inflation, mobilité des capitaux qui, après avoir créé des emplois, provoquent parfois subitement du chômage. C'est pour nos travailleurs un problème grandissant. On prévoit que d'ici dix ans 300 entreprises multinationales contrôleront plus de 80% du capital productif mondial. La situation actuelle soulève déjà le problème du genre de participation des travailleurs à la vie de ces entreprises et aux graves décisions qui s'y prennent affectant vitement la source de leur revenu. Avec qui, en toute réalité, négocient-ils?

Le problème social, inséparable, pour les francophones, de leur problème national, s'adresse aussi à toutes les autres couches sociales du Québec. Quelle prise de conscience ont nos classes moyennes, celles qui ont une certaine capacité d'épargne, de leur responsabilité devant le problème capital de la collectivité dont ils font partie et qui a un tel besoin d'investissements?

Le « quart monde » du Québec, tous ceux qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, et les millions d'hommes du tiers monde qui sont affectés par la forte proportion de nos exportations et de nos importations dans notre activité économique d'ensemble, ont le droit de nous jeter à la face les questions suivantes: Que fais-tu de ton revenu? Quelle part est consacrée à l'épargne et aux investissements? Quelles sont tes prévisions, par la voie de ces investissements, de ta capacité future plus grande de nous soutenir dans l'équité et de nous augmenter ton « aide »?

C'est simple. Candide l'a dit, dans le *Neuvième Exposé annuel* (voir l'exergue) du Conseil économique du Canada: « Il n'y a pas d'effet sans cause. » Nous sommes forcés de le répéter: un des indicateurs économiques les plus importants qui guident Candide, c'est le taux de chômage. C'est ainsi que, à l'occasion d'un reportage consacré à une conférence toute récente du Président actuel du CEC, M. André Raynauld, un journaliste¹³ a cru judicieux de rappeler certaines déclarations fort courageuses que fit M. Raynauld, en 1972, dans l'un de ses premiers discours comme Président, alors qu'il insista sur le fait que le chômage n'est pas inévitable:

Jusqu'ici la multitude de ceux qu'on peut appeler les « inemployables » ont surtout existé dans les prophéties; le chômage dit structurel ne l'a jamais été suffisamment pour résister avec succès à une amélioration soutenue de la conjoncture économique.

Le chômage n'est pas inévitable, et, comme je l'ai souligné, le refus d'accorder la toute première priorité à la croissance de l'emploi nous forcerait, à long terme, à sacrifier quelques-uns des objectifs les plus importants de notre société, dont le moindre serait la faculté de choisir nous-mêmes notre avenir.¹⁴

11. Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III, *Le monde du Travail*, Ottawa, 1969, p. 60.

12. Bernard Bonin, *L'investissement étranger à long terme au Canada*, Montréal, Presses de l'École HEC, 1967, p. 110.

13. *The Gazette* (Montréal), 31 janvier 1974, p. 7.

Le petit frère de Candide

Il est évident qu'un Conseil économique du Canada n'a pas, — et ne peut pas avoir, semble-t-il, — la considération pour le Québec, en particulier, qu'un Conseil économique du Québec pourrait manifester. Ce n'est pas la faute du CEC si le Québec a l'honneur de n'avoir aucun Conseil économique comparable, qu'on pourrait appeler avec un peu de dignité le **Conseil économique du Québec**; ce n'est pas sa faute non plus, si le Québec n'a absolument aucun exposé économique annuel comparable à ceux du CEC.

Les « Comptes nationaux » du Canada sont une mine très précieuse d'information. Cependant, dans la publication trimestrielle qui porte ce nom, vous ne trouverez aucun renseignement sur le Québec en particulier. Dans une publication de Statistique Canada aussi importante que *Canada's International Investment Position 1926 to 1967* (série 67-202), — cette publication n'existe pas en français, — il n'y a pas un seul tableau statistique, sur les 39 qui y sont contenus, qui ait trait à une province. Les provinces n'y sont pas mentionnées; le Québec, donc, n'est jamais nommé.

C'est dire toute l'urgence de développer des « comptes nationaux » du Québec, instrument de base absolument indispensable. Après avoir été depuis si longtemps inexistant ou à peine une coquille d'œuf pratiquement vide, ces « comptes nationaux » du Québec semblent avoir accédé à un commencement de vie fœtale. Le Canada publie ses « comptes nationaux » à tous les trimestres, depuis longtemps; le Québec nous a servi, depuis 1966, deux documents de ce genre. Le dernier¹⁴ n'est-il pas, d'ailleurs, assez incomplet? Nous attendons impatiemment la véritable naissance du bébé et sa croissance.

La publication du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, intitulée *La situation économique au Québec, 1972*, — un bond en avant, sans doute, — n'inclut pas le type d'analyse avancée, ni surtout la proposition raisonnée d'objectifs chiffrés et une prise de position par rapport à une norme chiffrée pour définir le potentiel du Québec, — tous ces outils évidemment rendus publics, — comme on en trouve dans les exposés annuels du CEC. Ce simple fait implique que le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ne peut pas avoir, pour ce type de déclarations publiques, la mesure d'autonomie de bon aloi, à

l'égard du gouvernement du Québec, qu'un organisme comme le Conseil économique du Canada possède par rapport au gouvernement fédéral. Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec ne pouvant jouer ce rôle, il nous faut, et c'est urgent, un Conseil économique du Québec. A quand, alors, la naissance du petit frère québécois de Candide? Pour ne pas l'appeler « Quandide », quel nom faudra-t-il lui donner?

Développement et progrès

La croissance économique, réduite à une augmentation du PNB, même la plus forte concrètement possible, ne suffit pas. Il nous faut, dans son sens le plus plein, comportant un équilibre et une orientation en fonction d'objectifs conscients, le **développement** de l'économie du Québec. Ce développement permettra un meilleur développement social. Au fond, nous nous demandons ce que veut dire le vrai progrès humain.

Une brochure sur l'éducation à la consommation, publiée par les Caisses populaires Desjardins¹⁵, parle de rationalité et de dose de volonté devant le problème de la consommation. C'est cette fibre morale qu'il faut retrouver quand on bâtit, avec de la personnalité, le budget familial... et le budget du Québec.

Quelqu'un a parlé de l'embourgeoisement émasculé auquel nous sommes exposés. La société de consommation actuelle drogue, en effet, son monde. Elle nous lance un défi: qui contrôlera? qui sera contrôlé?

Dans l'esquisse d'une stratégie du développement que présenta le Rapport Gray, il est énormément question du rôle de l'Etat. Le premier ministre du Québec vient de publier un article dans la série « *How the Provinces will fare* » (Comment les provinces se porteront, en 1974), dans la revue *Canadian Business*. Il y est beaucoup question d'investissement. M. Bourassa adresse pourtant aux hommes d'affaires cet avertissement:

... il y a [au Québec] des problèmes non résolus qui, à moins qu'on ne s'en occupe bien soigneusement, pourraient faire renaître des incertitudes au sujet de la direction que pourrait prendre la province dans l'avenir. La façon dont le gouvernement [du Québec] participe et le degré de cette participation, dans le développement futur des ressources et de l'industrie, pourraient être l'un de ces problèmes.¹⁷

Voilà ce que dit le premier ministre du Québec aux *businessmen*. Entre les lignes, il se trouve en même temps à dire aux consommateurs du Québec toute l'importance du rôle de l'Etat. Le problème des interdépendances entre votre consommation, votre revenu, l'investissement, l'épargne... et le chômage, on s'en doutait un peu, est donc un formidable problème politique.

Nous ne devons pas, cependant, trouver là prétexte pour négliger le rôle de certaines de nos institutions importantes. Il y a des expériences comme celle de Tembec; et celles de tout le mouvement coopératif. Il faut penser à ce que l'éducation vigoureusement poursuivie des membres du grand Mouvement des caisses populaires Desjardins (MCPD) permettra à leurs administrateurs d'entreprendre. Le MCPD, dont certains ont dit: voilà « un géant endormi », dont le congrès de mai 1973 a étudié le développement socio-économique du Québec, a un actif d'environ 4,3 milliards. Ce qu'il fera dans le domaine de l'investissement, par la voie de sa nouvelle « Société d'investissement Desjardins » (SID), dépend beaucoup de la mentalité de ses membres et de l'appui du public. A ce dernier congrès, M. Roland Parenteau, directeur de l'Ecole nationale d'administration publique, indiquait, en parlant d'une participation plus active au développement du Québec, que le moment semble venu pour le MCPD de considérer le membre du Mouvement

non plus seulement comme un consommateur de services financiers mais comme un producteur de richesses... Une telle orientation... exige par-dessus tout un « virage » psychologique qui est grandement nécessaire à cette période de l'évolution du Canada français.¹⁸

Non seulement les sociétaires du MCPD, mais tous les consommateurs du Québec, ont besoin de ce « virage » psychologique.

14. André Raynauld, Discours prononcé à Ottawa, le 9 fév. 1972, devant l'Institut d'administration publique, Ottawa, CEC, 1972. (La citation est traduite du texte anglais.)

15. Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, *Tableaux types des comptes économiques du Québec, revenus et dépenses 1946-1970*, juillet 1972, 51 pp.

16. *Ma caisse populaire*, 1970, n. 4, pp. 4-6.

17. Robert Bourassa, « How the Provinces will fare, — Québec », *Canadian Business*, janvier 1974, pp. 48-50.

18. Roland Parenteau, « Vers une participation plus active du MCPD au développement économique », *La Revue Desjardins*, 1973, n. 2, p. 38.

EN ATTENTE DE MA REPONSE

J'ai reçu les vœux de l'Eglise pour l'Année sainte: vœux de renouvellement intérieur personnel et de réconciliation, afin de « voir s'élargir les espaces de charité! » Or l'idée m'est venue de lui présenter les miens aussi. Mais voilà, je ne sais comment le faire sans paraître intéressé, sans paraître me les adresser à nouveau! Si je lui souhaite, en effet, la bonne santé, je souhaite du même coup l'amélioration de la mienne et de la vôtre, car l'Eglise c'est vous, c'est moi; et sa bonne santé, c'est la nôtre. Si je lui souhaite la réalisation de ses désirs les plus chers, je souhaite en même temps que chacun de nous se mette à l'œuvre pour refaire la toilette de ses traits au plus beau de la ressemblance divine!

Ces vœux, je les formule tout de même pour répondre aux désirs du Seigneur, en souscrivant à ceux de l'Eglise. Je les fais miens malgré, et même à cause de mon peu de goût naturel à les réaliser; malgré, et même à cause de mes hésitations à les incarner avec elle et lui. Mais je me pose des questions embarrassantes! Si je suis sincère, pourquoi l'examen proposé de ma conscience en vue d'un renouvellement intérieur, me répugne-t-il tellement? Pourquoi l'invitation à la recherche des obstacles à mon épanouissement spirituel me retrouve-t-elle boudeuse? Pourquoi l'enfant de Dieu rencontre-t-il en moi tant de répugnance à corriger les traits de mon cœur qui défigurent la ressemblance divine?

Je préfère ne pas répondre à ces questions. Mais je veux bien consentir à faire au moins le tour de mes faiblesses, en dilétante je dirais, en attendant de les présenter avec mes vœux à qui pourrait me raffermir; comme je fais à l'occasion d'un malaise subit et sournois, avant de le dévoiler à qui pourrait me guérir. Et si le bilan de mes pauvretés égale celui de mes misères, je saurai peut-être le déplorer! Si le mal en plus s'est joué de moi, si, tel un usurier, il m'a fait payer cher des satisfactions décevantes, je commencerai peut-être à le détester! Pour ce qui est de mon âme, je demanderai de ne pas attendre, pour m'en occuper, le matin de sa sortie de nuit, quand elle apparaîtra nue, en pleine lumière, avec ses traits de peu de ressemblance divine!

Je préfère ne pas répondre: « J'ai peur d'une aventure d'amour avec Dieu! » Or cet aveu démasque déjà ma méfiance de la Providence et m'indique par où doit commencer mon effort de renouvellement: par la confiance accrue en notre Père! En sa sollicitude qui mesure le vent à la toison, et ses grâces aux urgences du besoin! En ma foi à ses promesses de vigilance; en sa présence sans cesse active, cherchant ma main quand je la détache de la sienne. J'ai peur de celui qui pense uniquement à extraire de mon être le plus beau de moi? De celui qui, à l'heure de mes ruptures, reste en moi et m'appelle à sa manière: plainte au-delà de mes sens, douce chaleur en mon âme, voix suppliante qui m'offre encore l'amitié! Est-il toujours en attente de ma réponse?

Paul FORTIN.

Romans québécois de 1973*

par Gabrielle Poulin

Antonine MAILLET: *Mariaagélas*. Coll. « Roman acadien », 3. — Montréal, Leméac, 1973, 236 pp.

Avec ce roman, Antonine Maillet ajoute une figure inoubliable à la fresque par laquelle elle a entrepris, patiemment, de révéler l'histoire et les mœurs des petites gens de son pays. Après la Sagouine, dont l'image ramasse tous les traits d'une Acadie pauvre et désespérée, voici celle de Mariaagélas, avide et tenace, véritable éminence grise d'un petit peuple acharné à vivre et à tirer parti de tout ce qui lui appartient encore.

L'histoire, ou plutôt la petite histoire racontée ici, est simple et peut se résumer en quelques lignes. Pendant la période la Prohibition, la contrebande s'organise dans ce pays qui s'ouvre sur la mer. Mariaagélas, décidée d'échapper au destin misérable des femmes de sa famille, réussit à se rendre indispensable aux organisateurs de la contrebande. Le roman raconte ses astuces, les obstacles rencontrés, les rivalités et les connivences qui s'établissent et, enfin, le drame qui éclate au milieu de ce petit peuple, drame inattendu, trop grand, démesuré...

Mariaagélas trouve dans une autre femme de son village, « la Veuve à Calixte », la rivale qui lui permet de donner sa vraie mesure. Dressées l'une en face de l'autre, comme le sud et le nord, ces deux femmes expriment, dans toute leur aigreur et leur violence, sous deux formes différentes et par des moyens diamétralement opposés, le même désir de domination, la même ambition qui en font les vrais « puissants » d'un village asservi à un double instinct: le désir de vivre et l'angoisse de mourir. Mariaagélas représente la vie dans toute sa véhémence et sa voracité; la Veuve à Calixte, brandissant tous les insignes d'une religion superstitieuse, s'acharne contre la vie et contre tous ceux qui font fi de la mort.

Antonine Maillet continue de raconter, avec une verve intarissable, les grands et les petits moments de ce peuple qu'elle aime. Son art de romancière s'affermi; son style prend de plus en plus de mordant, même s'il faut déplorer parfois une certaine complaisance dans l'écriture qui entraîne des longueurs et des répétitions. Sa voix était plus dépouillée quand elle se confondait avec celle de la Sagouine. Mais peut-être faut-il qu'elle présente toutes les ressources dont elle est capable pour rendre la complexité des êtres qu'elle veut faire connaître et entendre.

Anthony PHELPS: *Et moi je suis une île*. Coll. « Francophonie vivante ». — Montréal, Leméac, 1973, 95 pp.

Quatre nouvelles qui parlent de désir d'évasion et de goût pour l'aventure composent ce petit volume écrit pour les jeunes. « Moly le petit poisson rouge » et « La

Roue vagabonde », à cause de leur courage et de leur esprit indépendant et frondeur, plairont sans doute davantage aux garçonnetts; tandis que « La Poupée à la chevelure de soleil » et « Et moi je suis une île » contiennent assez d'éléments poétiques et oniriques pour enchanter les fillettes sensibles et rêveuses. Aux uns et aux autres, ce livre bien écrit procurera quelques heures de détente et de beauté.

Huguette LEGARE: *La Conversation entre hommes*. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1973, 201 pp.

Comme le titre l'indique, ce livre, qu'on hésite à appeler un roman, retransmet fidèlement, aussi fidèlement qu'une bande magnétique, une longue conversation qui se poursuit, soirée après soirée, saison après saison, entre les bûcherons-pêcheurs d'un petit village coïncé entre la forêt et la mer. C'est Lise-Mai, l'épouse timide, aimante et silencieuse d'Alphonse, qui entregistre les propos interminables des hommes qui causent entre eux sans lui prêter la moindre attention. L'action dramatique est réduite à sa plus simple expression: elle est faite de l'attention de cette femme aux histoires, aux contes, aux légendes d'hommes rudes, de son ennui, de son monologue intérieur qui, chaque fois que la femme est seule, remplace la conversation devenue inaudible. Le seul désir de Lise-Mai, c'est de pouvoir faire oublier qu'elle est une femme et de réussir ainsi à placer, de temps à autre, son mot dans la conversation.

Quand le roman commence, Lise-Mai s'écrie en regardant par la fenêtre: « — La mer est belle. Les hommes ne lui répondirent pas. Ils étaient en train de parler entre hommes. » (P. 7.) Lise-Mai ne s'adressera plus aux hommes. Mais à tant écouter et à tant monologuer, elle apprendra ce qu'il faut dire et comment il faut le dire pour être admise dans le cercle verbal. Et le livre s'achèvera sur une conversation dans laquelle la femme a réussi à raconter, tout comme les hommes, une histoire d'hommes que les hommes ont écoutée et commentée, sans remarquer qu'elle avait été dite par une femme.

La Conversation entre hommes, qui a mérité le Prix du Cercle du Livre de France pour 1973, n'est en réalité qu'une longue litanie poétique au rythme toujours égal, au ton uniforme. Ça et là, de belles images retiennent l'attention un moment, mais l'ensemble ne suffit pas à susciter l'intérêt ni à émouvoir l'auditeur-lecteur qui, comme Lise-Mai, s'ennuie et s'endort. Au lieu de chercher à s'identifier aux personnages, celui-ci a envie de fuir l'atmosphère enfumée à travers laquelle il aperçoit des ombres dont les voix lui parviennent complètement dissoutes et uniformisées par l'oreille et la voix d'une femme.

* Première partie d'une chronique qui présentera dans les prochains numéros d'autres œuvres de romanciers québécois: Louise Maheux-Forclier, Victor-Lévy Beaulieu, Jacques Benoit...

- AGOURIDIS, S., GAILLARD, A., GIRAULT, R.: *Annoucer Jésus-Christ aujourd'hui*. — Paris, Mame, 1973, 192 pp.
- BERGERON, Marie Ina: *Lettres à Yéou Wen*. — Paris, Mame, 1973, 207 pp.
- CHAPUT-ROLLAND, Solange: *Watergate. Regards 1973*. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1973, 161 pp.
- COMHAIRE-SYLVAIN, Suzanne: *Le Roman de Bouqui*. — Montréal, Leméac, 1973, 216 pp.
- Critère, 9: *Normalité et maturité*. — Montréal, Collège Ahuntsic, juin 1973, 257 pp.
- DUBÉ, Marcel: *La Tragédie est un acte de foi*. — Montréal, Leméac, 1973, 120 pp.
- EDMUND, Dr E.: *Le Sexe, l'amour et la vie*. — Montréal, Éditions paulines, 1973, 203 pp.
- EN COLLABORATION: *Le Laïc dans l'Église canadienne-française de 1830 à nos jours*. — Montréal, Fides, 1973, 223 pp.
- FABER, H., VAN DER SCHOOT, E.: *La Pratique du dialogue pastoral. Éléments de psychologie pour le ministère*. — Paris, le Centurion, 1973, 238 pp.
- FAUCHER, François: *Acculturer l'Évangile: mission prophétique de l'Église*. Col. « Héritage et projet », 8. — Montréal, Fides, 1973, 162 pp.
- FERMET, A., MARLÉ, R.: *Théologies d'aujourd'hui*. — Paris, le Centurion, 1973, 272 pp.
- FOUCHARD, Jean: *La Meringue. Danse nationale d'Haïti*. — Montréal, Leméac, 1973, 199 pp.
- FOURNIER, Guy-Marc: *Ma Nuit*. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1973, 200 pp.
- GARIGUE, Philippe: *Famille et Humanisme*. — Montréal, Leméac, 1973, 333 pp.
- GÉMINARD, Lucien: *L'Enseignement éclaté*. — Tournai, Casterman, 1973, 286 pp.
- GRAND'MAISON, Jacques: *La seconde évangélisation*. Tome 2, 2 vol.: 1. *Outils majeurs*; 2. *Outils d'appoint*. Col. « Héritage et projet », 2. — Montréal, Fides, 1973, 331 et 325 pp.
- GRAY, Daniel: *Le jour que je n'ai pas vécu. Roman*. — Tournai, Casterman, 1973, 231 pp.
- GODBOUT, Jacques, TURGEON, Pierre: *L'Interview. Texte radiophonique*. Col. « Répertoire québécois ». — Montréal, Leméac, 1973, 59 pp.
- IUNG, Nicolas: *La Résurrection du Christ mise en question*. — Paris, Mame, 1973, 163 pp.
- LÉGARÉ, Romain, DESTREMEPE, Gabriel: *Le Père Frédéric et Notre-Dame du Cap*. — Trois-Rivières, 1973, 55 pp.
- MAILHOT, Laurent: *Albert Camus ou l'imagination du désert*. — Montréal, PUM, 1973, 465 pp.
- MARTEAU, Robert: *Pentecôte. Roman*. — Paris, NRF/Gallimard, 1973, 236 pp.
- MARTELET, Gustave: *2,000 ans d'accueil à la vie*. — Paris, le Centurion, 1973, 86 pp.
- PASQUIEZ, J.-C. — ANN et GWEN: *Néant aller-retour. Roman*. — Tournai, Casterman, 1973, 240 pp.
- PEZERIL, Daniel: *Aujourd'hui Jésus*. — Paris, Ed. du Seuil, 1973, 77 pp.
- PHELPS, Anthony: *et moi je suis une île*. — Montréal, Leméac, 1973, 95 pp.
- POINSENET, M.-D.: *Un certain Jésus qui est mort — Paul affirme qu'il est vivant*. — Paris, Mame, 1973, 191 pp.
- RENARD, Pierre: *Oser croire au Royaume des cieux*. — Gembloux, J. Duculot, 1973, 156 pp.
- RUSS, Jacqueline: *Pour connaître la pensée des précurseurs de Marx*. — Paris-Bruxelles-Montréal, Bordas, 1973, 366 pp.
- SARANO, Jacques: *Le défi de l'espérance*. — Paris, le Centurion, 1973, 192 pp.
- SCHWARTZ, Bertrand: *L'éducation demain*. — Paris, Aubier/Montaigne, 1973, 333 pp.
- SOUCY, Charles: *Heureux ceux qui possèdent*. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1973, 136 pp.

Le fantaisiste et le bouffon

par Georges-Henri d'Auteuil

Un époustouffant SAUT DU LIT

Époustouffante. Ce mot me paraît le plus juste pour qualifier le *Saut du Lit*, la pièce hilarante que la Compagnie Jean Duceppe nous a présentée, au Théâtre Maisonneuve, pendant les fêtes. Ils s'y sont mis à deux, deux Anglais, Ray Cooney et John Chapman, pour construire ce vaudeville digne des meilleurs Feydeau. Ajoutez-y un grain de sel à la française de Marcel Mithois, confiez-en la mise en scène à Guy Hoffmann et vous pouvez être assurés d'un spectacle plein de mouvement qui vous emporte irrésistiblement.

Surtout, ne vous attendez pas à quelque message profond et sérieux, sociologique, libertaire ou politique. Pas de Chili, pas d'Arabes, pas de Watergate. Non, on vous convoque tout simplement à une bonne soirée de détente, de rire dilatat, d'oubli des soucis de la vie. Cela vaut bien des remèdes et c'est beaucoup moins cher qu'un séjour à Miami. Il semble que ce fut l'avis des spectateurs qui se sont amusés sans contrainte.

Et ils avaient parfaitement raison en constatant les déboires des deux associés éditeurs de littérature enfantine. Philippe Sébastien et Henri Bottin en quête d'un contrat d'édition prometteur. Ils l'ont obtenu, mais à quel prix! Leurs épouses pourrissent vous le dire, et aussi un certain décorateur fantasque, folichon, farfelu, imbattable pour embrouiller les choses déjà bien compliquées, en plus d'une femme-auteur au nom impossible et au caractère de la plus haute fantaisie et qui adore les chiens. C'est de la plus invraisemblable cocasserie où s'accumulent les quiproquos, les méprises, les rencontres incongrues, enfin tout le tralala d'un bon vaudeville fait sur mesure. Rien d'autre à faire que de rigoler tout son soûl. Donc, cafardeux, hypocondriaques, candidats au suicide, s'abstenir absolument!

Catherine Bégin est une jeune actrice maintenant bien en selle, à qui on peut sans crainte confier des rôles de meneur de jeu comme dans ce *Saut du Lit*: elle peut tenir le coup auprès d'un as du mime et de la fantaisie qu'est certainement Guy Hoffmann. Ainsi, c'était fort plaisant de voir ces deux magnifiques artistes diriger avec une virtuosité incomparable l'action carambolesque de cette folle comédie: grâce, souplesse et présence d'esprit chez Catherine Bégin, grimaces, cabrioles, virevoltes chez Hoffmann. Une fois de plus, Jean Duceppe nous a révélé une autre facette de son grand talent, en mari soupçonneux et éditeur dupé, tandis que son associé, Jacques Lorain, a toujours le don merveilleux de se dégager avec aisance des situations les plus mêlées. Et Françoise Faucher, défigurée par un attirail des plus tarabiscotés, s'est composé un personnage de célèbre auteur féminin d'un ridicule

achevé. Son arrivée inopinée, dans la deuxième partie de la pièce, a été l'occasion d'un tel imbroglio qu'un des personnages a cru nécessaire de lancer un « Récapitulons! » qui a été acclamé par les spectateurs en joie. Ne vous avais-je pas dit que nous nous étions bien amusés!

Un MISTERO plus BUFFO que sérieux

Assurément, le Théâtre du Nouveau Monde a le béguin pour l'italien Dario Fo et son théâtre burlesque et insolite. Sauf erreur, *Mistero Buffo*, qu'on vient de présenter à l'ancienne Comédie canadienne, est la troisième pièce de Dario Fo jouée par cette Compagnie. Dans tous les arts, aujourd'hui, spécialement la musique, la peinture et la sculpture, l'insolite est en très grande vogue. Le théâtre moderne qui le pratique joue donc la carte gagnante. Toutefois, l'insolite — comme toutes les modes excentriques — s'use vite. Il doit changer souvent d'accoutrement, évoluer sans cesse à la recherche de formules neuves, de plus en plus percutantes, originales. On en arrive même à revenir à un lointain passé depuis longtemps oublié, qui donne l'impression à nos esprits blasés d'un sympathique rajeunissement.

En effet, en plein 20e siècle finissant, *Mistero Buffo*, nous reporte au Moyen Age et à son théâtre religieux, évoquant, pour le peuple fidèle d'alors, la Vie de Jésus et spécialement sa Passion douloureuse. Ces « mystères », comme on les appelait, d'abord interprétés à l'intérieur même des églises, s'installèrent par la suite sous le porche des cathédrales. Mais des abus de toutes sortes forcèrent les autorités religieuses à condamner ces spectacles et à les éloigner des temples. Le profane — et le profane souvent le plus vulgaire — envahit alors ces mystères où des bateleurs peu scrupuleux s'en donnaient à cœur joie. Ce fut la fin du théâtre religieux populaire. C'est le dernier avatar du genre que Dario Fo utilise pour véhiculer une satire féroce de notre monde actuel et le condamner selon son idéologie.

En effet, la transposition du fait religieux sur la scène est toujours délicate. Cela dépend de l'esprit qui anime l'auteur, de sa vie spirituelle propre, de son sens de Dieu, de Jésus-Christ, de son Évangile. Le pauvre Évangile du Christ, il est souvent joliment galvaudé, parce qu'on le connaît mal, de l'extérieur et à travers ses préjugés, ses intérêts, ses passions même. Ainsi, pour son appréciation de la personne de Jésus, de son enseignement et, spécialement, de la « folie de la Croix », Dario Fo ne mériterait pas facilement un prix d'exégèse orthodoxe. D'ailleurs, on nous avertit que, justement, sa Passion n'est pas « orthodoxe ». Mais, bien plus — et cela est grave pour un Italien — il n'a rien compris

L'atelier qui donnera à vos imprimés un caractère de distinction



IMPRIMEURS - LITHOGRAPHES - STUDIO D'ART

8125, BOUL SAINT-LAURENT
MONTREAL (351), QUEBEC
388 5781

au rôle de la Vierge Marie en face de la Croix qui est devenue, par ses soins, ... une « belle sœur » mal engueulée de Michel Tremblay.

Donc, ce *Mistero* à la moderne est plus *Buffo* que sérieux et, sur le plan de la construction dramatique, il est plutôt bâti de matériaux divers, ajustés les uns aux autres avec plus ou moins de bonheur et d'ordre. D'où un édifice de style baroque et insolite qui ne donne pas l'impression de « belle ouvrage ».

Plusieurs épisodes importants de la pièce, au contraire de ce qui se faisait dans les mystères du Moyen Âge, nous sont présentés sous forme de récits et donc de performances d'acteurs, comme les Noces de Cana que l'Ecuyer nous a dépeint avec enthousiasme, la très vivante reconstitution de la Résurrection de Lazare par Louisette Dussault, la Naissance (très longue) du Jongleur de Gilles Vignault, ou l'interpellation du Crucifié par le sympathique Jocker Jean-Louis Millette, malgré son langage. Et il y a eu aussi le boniment de Boniface VIII par Claude Gai. Une vacherie, surtout quand on sait que ce pape mérite notre admiration pour avoir tenu tête à Philippe le Bel et ses voyous. Quelques tableaux d'ensemble complétaient l'hétéroclite construction.

Ce *Mistero Buffo* — assez drôlement placé, au reste, en plein pendant les fêtes de Noël et du Jour de l'An — ne réussira pas, ce me semble, à réconcilier certains spectateurs avec Dario Fo qu'ils avaient déjà — comme on dit — dans le nez!

Les paysans de LA MOSCHETA

Il y a à peu près un an, sous un titre plus descriptif, le Théâtre Populaire du Québec avait présenté *la Moscheta*, maintenant à l'affiche de la Nouvelle Compagnie Théâtrale, au Gesù. Avec cette œuvre d'Angelo Beolco, connu sous le nom de Ruzante, nous rencontrons un compatriote de Dario Fo, mais cette fois du 16^e siècle, donc de la Renaissance. Plusieurs ressemblances entre eux, bien qu'ils traitent de sujets différents: théâtre populaire, réaliste, langue verte et crue, une certaine vulgarité de ton et de manière. Ce sont les paysans (caractères et mœurs) de Padoue, sa patrie, que Ruzante dépeint sans voile, mais pourtant avec sympathie. De pauvres gens, traînant une vie misérable, bien peu comparable à celle des « habitants » de chez nous et d'une autre moralité. Aussi, les tribulations des personnages de *la Moscheta* suscitent en nous un intérêt psychologique et humain certain, mais surtout historique. Grâce à Ruzante, nous connaissons un peu la vie, la misère, la mentalité des paysans de l'Italie du Nord, au début

d'une époque que les livres d'histoire nous représentent fastueuse, artistique, fortement intellectuelle. Le contraste est saisissant.

Cependant, au contraire des écrivains « engagés » modernes — et Dario Fo est de ceux-là —, Ruzante s'amuse des défauts et ridicules de ces paysans qu'il connaît bien. Aussi, faire de lui une sorte d'ancêtre des contestataires et révolutionnaires futurs me semble une fiction de l'esprit, une de nos manies freudiennes actuelles. Un tableau social vivant, pittoresque, très bien. Une chicane dérisoire et loufoque dans un quartier poissonneux, une sorte de bidonville, bien propre à intéresser les riches protecteurs de Ruzante. Rien de plus. Mais juste assez pour permettre à quelque historien moderne d'écrire un ouvrage éclairant sur « la vie quotidienne des paysans de Padoue en 1530 ».

La Moscheta de la NCT est une adaptation de Guy Dufresne, qui a cru rendre avec vérité le langage dialectal padouan de Ruzante en utilisant la vieille parlure de chez nous, encore en usage en plusieurs parties de la province. Cela donne une saveur étrangement canadienne à cette aventure italienne, mais on s'en accomode vite. Sauf, parfois, de la crudité de la langue, peut-être admissible dans un fond de cour, mais beaucoup moins sur une scène et devant des adolescents. La décence garde toujours ses droits.

Quatre personnages, une femme et trois hommes: telle est la distribution de *la Moscheta*. Une femme amoureuse, assez légère, poursuivie par trois hommes: le mari, naïf et soupçonneux; un ami de toujours, paysan rusé; un soldat, trousseur de jupons comme tous les soldats de la terre. Tous d'un niveau social très bas, et italiens. On peut alors prévoir un peu leurs aventures cocasses et triviales. Ruzante ne manque pas de nous satisfaire amplement, avec l'aide, bien sûr, des comédiens de la NCT, dont je dégage, tout de suite, un Luc Durand de grande classe, dans le rôle du mari. Une interprétation en tout point remarquable par la mimique et par la variété du jeu. Avec la rondeur et le panache du matamore, Edgar Fruitier a interprété le couard et salace soldat Tonio, pendant que Jean-Pierre Cartier a donné de la couleur au rusé et passionné Menato. Betia, l'épouse délurée et frivole de Ruzante (le mari, cette fois!) a été confiée à Hélène Loïselle, désinvolte, hypocrite, astucieuse, coquette à souhait. Assez pour faire enrager les trois matous qui la convoitent sans jamais la tenir tout à fait. Le tout scandé par une musique hallucinante de Ginette Bellavance.



faculté de théologie
université de montréal
1974-1975

ÉTUDES BIBLIQUES INTENSIVES

groupe de douze professeurs
spécialisés

programmes de premier cycle
choix de cours, un ou deux ans

programmes des cycles supérieurs

- studio de recherche et séminaires d'appoint
la liberté chrétienne
- atelier de lecture biblique pour la liturgie dominicale
- stage en Israël

ÉTUDES THÉOLOGIQUES

programmes de premier cycle
large choix, un, deux ou trois ans

programmes des cycles supérieurs

- dossier
foi chrétienne:
opium ou ferment ?
- séminaires
communautés de base et
service d'autorité dynamique
de l'expérience chrétienne
foi chrétienne et enjeux
politiques au Québec
formation de la conscience:
la responsabilité
- recherche interdisciplinaire
le sport et l'éducation physique

ÉTUDES PASTORALES

**année de réflexion en études
pastorales (AREP)**

- connaissance de l'homme
religieux et approfondissement
du projet évangélique
- observation et interprétation du
champ pastoral
- prospective d'intervention
pastorale
- ateliers d'intégration et
supervision individuelle

programmes des cycles supérieurs

- observation de l'action
chrétienne et ecclésiale
- interprétation critique du
champ pastoral
- élaboration de la pratique
pastorale
- stage de formation appliquée
- dossier « recherche-action »
- nouvelle concentration en
pastorale scolaire

SCIENCES DE LA RELIGION

programmes de premier cycle
refondus, un ou deux ans

C.P. 6128
Montréal 101
tél.: (514) 343-7080

POUR
ASSISTER
AUX

EMISSIONS PUBLIQUES

RADIO-CANADA DE
A MONTREAL
COMPOSEZ
285-2690

Le studio 42
de la nouvelle maison
de Radio-Canada

